

CVEC

Contribution
de vie étudiante
et de campus

Séminaire

du 11 septembre 2019

VERBATIM

SOMMAIRE

Ouverture	p.1
Table ronde introductive	p.3
Table ronde des organisations étudiantes	p.11
Questions / réponses	p.17
Ateliers des territoires	p.45
Intervention de François RIO (AVUF)	p.48

Théo HABERBUSCH

Directeur de la rédaction du média spécialisé Newstank

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette matinée.

Nous allons lancer les travaux avec Olivier Faron.

Ouverture

Olivier FARON

Administrateur général du CNAM

Merci beaucoup. Je suis très heureux de vous saluer, et de saluer Madame la présidente du Cnous, les collègues présidents et responsables, Denis Lambert, directeur du Crous de Paris, ainsi que tous les représentants des établissements.

Je suis très heureux que cette manifestation se tienne au Conservatoire. 230 inscrits et 125 établissements représentés sont annoncés ; vous m'en voyez réjouir. Je rappelle que le CNAM fait partie des trois conférences nationales.

Nous allons aujourd'hui aborder la grande question de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), un sujet majeur pour l'accueil de nos publics et la modernisation de nos établissements. Les établissements d'enseignement supérieur de notre pays, en effet, peuvent s'améliorer en termes d'accueil. Nous nous inscrivons dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, que l'ensemble de la conférence des universités a soutenue. Un groupe de travail, porté par Monique Ronzeau, à qui je souhaite rendre hommage, a débouché sur la création de la CVEC, un levier d'action extrêmement important pour enrichir et multiplier les actions de vie étudiante dans tous nos lieux destinés à l'enseignement, la formation et la recherche. Ce grand moment de confrontation et d'échanges est donc très important. Les établissements, conférences, associations d'étudiants et les Crous doivent en effet être en mesure d'échanger.

La CVEC est un outil central, qui demande encore à être affiné. En ce qui concerne le CNAM, je rappelle que le Conservatoire propose à la fois de la formation initiale et de la formation professionnelle, et accueille donc des publics divers, dont il est essentiel d'assurer la cohésion. Nos établissements doivent être des lieux d'accueil, d'épanouissement personnel, de réussite et d'accompagnement. Nous sommes heureux de bénéficier du retour de la CVEC pour lancer des constructions d'infrastructures et équipements d'accueil, de nouveaux dispositifs culturels et sportifs et des actions qui nous permettent d'accompagner les étudiants du Conservatoire. Ce dispositif est donc extrêmement pertinent.

Nous devons cependant clarifier et simplifier les dispositifs. Ce sujet de l'accueil doit faire l'objet d'une réflexion et d'une attention plus importante encore. Des points restent aujourd'hui en suspens, notamment pour des établissements pénalisés par des situations immobilières. Nous devons donc travailler ensemble pour aller plus loin. Je citerai l'exemple frappant de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Nous avons pour cela une formidable opportunité : le contrat de plan, qui constitue une question centrale.

Cette journée devra illustrer deux questions : d'une part, quels sont les enjeux et besoins de la vie étudiante, afin que les apprenants travaillent dans les meilleures conditions ? D'autre part, qu'est-ce qu'un campus de demain et comment pouvons-nous le concevoir ?

Cette réflexion sera au cœur du CPER, et vos réflexions nous permettront de progresser à ce sujet.

Le Conservatoire est très heureux d'accueillir les forces vives de notre enseignement supérieur.
Merci beaucoup.



Table ronde introductive

PARTICIPANTS

● **Philippe VENDRIX**

*Président de l'université de Tours,
président de la commission Vie étudiante et vie de campus de la CPU*

● **Jean-Marc IDOUX**

*Directeur d'Yncréa Hauts-de-France,
président de la commission Formation et société de la CDEFI*

● **François BOUCHET**

*Directeur général de Polytechnique,
président de la commission Vie étudiante de la CGE*

● **Dominique MARCHAND**

Présidente du Cnous

La table ronde était animée par **Théo HABERBUSCH**.

Théo HABERBUSCH

Merci à tous pour votre présence. Vous êtes les organisateurs de ce colloque, qui traite d'un sujet qui vous occupe. Cette nouvelle contribution représentait 131 millions d'euros en 2018-2019, qui doivent bénéficier à tous vos étudiants. L'un des participants à cette journée évoquait des moyens inespérés, tandis qu'un autre affirmait qu'il n'était plus possible de fonctionner comme avant. De nombreuses questions ont par ailleurs été posées par le biais de la consultation réalisée en amont par les organisateurs. Philippe, Vendrix, comment les universités se sont-elles saisies de cette CVEC pour cette première année ?

Philippe VENDRIX

Il s'agit en effet d'un enjeu de deux types pour les universités, d'abord un enjeu institutionnel consistant à accueillir une somme dédiée à la vie de campus et supposant de réaliser un point sur les actions menées par chaque établissement, et ensuite un enjeu structurel, en repensant la gouvernance avec les étudiants, afin d'imaginer un mode de participation aux processus de décision ne se limitant pas à la possibilité de faire valoir un point de vue. La CVEC est donc l'occasion de repenser l'organisation de l'université.

Théo HABERBUSCH

À date, où en sommes-nous en termes de mise en œuvre ?

Philippe VENDRIX

La mise en œuvre diffère en fonction des établissements. Pour certains, qui n'avaient pas de vie étudiante et de campus particulièrement structurée, la CVEC est l'occasion de la mettre en place. Cette somme peut par ailleurs être reportée d'une année sur l'autre.

Nous avons également eu l'occasion, lors de diverses réunions organisées avec la CPU et des réseaux professionnels, de percevoir les intentions des uns et des autres et de percevoir une certaine diversité, qu'il s'agit d'entendre pour en tirer de grandes orientations qui aideront chacun à comprendre comment faire fonctionner la CVEC dans chaque établissement.

Théo HABERBUSCH

Le cas des universités, des écoles et des Crous doit être distingué. La CPU a-t-elle une vision de la façon dont les acteurs doivent s'organiser ?

Philippe VENTRIX

Tous les acteurs ne se sont pas nécessairement saisis du système. Une université réceptrice d'une dotation CVEC dispose de trois champs d'action : une commission CVEC interne à l'université, la commission CVEC du Crous et une commission académique, qui doit être réunie à l'invitation du recteur, et qui permet d'avoir une vision équilibrée entre les intentions et actions des établissements et celles du Crous. Ces réunions devraient être organisées le plus rapidement possible.

Théo HABERBUSCH

Comment votre établissement a-t-il mis en œuvre cette démarche ?

Philippe VENTRIX

Nous nous sommes réunis en pré-commission CVEC, mais les décisions sur les actions à prendre ne sont pas encore formalisées. Il s'agit d'éviter que la CVEC devienne un objet de discorde, au niveau de l'établissement ou de l'académie.

Théo HABERBUSCH

Merci. Dominique Marchand, pouvons-nous connaître les sommes perçues par les Crous et établissements ?

Dominique MARCHAND

Tous les signaux sont positifs en ce qui concerne la collecte en cours. S'agissant de l'année dernière, la somme s'établit au total à 131,7 millions d'euros. Ce produit de collecte est le fruit d'une mobilisation conjointe du réseau, chargé de la collecte, et des établissements. Plus de 2,1 millions d'attestations ont

été délivrées aux étudiants, pour 500 000 exonérations.

Concernant le réseau, nous avons atteint le plafond de 15 % prévu dans le décret. Les Crous ont donc bénéficié du retour de 19 765 millions d'euros. Il appartient ensuite au Cnous de répartir la somme entre les Crous, en fonction du nombre d'étudiants et d'établissements, conformément au décret.

340 établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires ont déposé leur liste d'étudiants et donc bénéficié de reversements. 1,968 million d'étudiants ont été revendiqués par ces établissements. Au final, plus de 18 euros supplémentaires ont été accordés par inscription à l'ensemble des établissements.

Pour l'année à venir, aucune difficulté n'a été détectée. La CVEC a été portée par le MESRI, conformément à la loi, à 91 euros. Une très bonne dynamique se poursuit. Nous attendons le dépôt des listes pour le 15 octobre. En cette année, qui inaugure le « régime de croisière », seul un second versement sera effectué, après le 31 mai.

Théo HABERBUSCH

Comment les Crous utiliseront-ils cette somme, sans qu'il s'agisse d'un sujet de discorde ?

Dominique MARCHAND

Nous avons identifié trois axes majeurs pour le réseau. Premièrement, des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur doivent permettre une participation croisée des acteurs. A Poitiers ou Lille, des actions nouvelles ont été mises en place, en vue de l'installation de parcours sportifs sur l'ensemble du patrimoine cogéré, qui contribuent au développement des universités. A Besançon, une collaboration forte existe entre l'université de Franche-Comté et la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (qui compte 19 laboratoires) en vue de la mise en place d'un baromètre de la vie étudiante visant à identifier, à chaque étape du parcours de l'étudiant, les facteurs de stress et de déterminer des actions communes y répondant le mieux possible.

Deuxièmement, des actions doivent permettre d'améliorer la vie étudiante dans nos structures, notamment les résidences. Pour lutter contre l'isolement et favoriser l'intégration des étudiants, il est très important de développer la vie étudiante dans les résidences. De nombreux Crous organisent des cours de yoga, du coworking et des activités partagées au sein des résidences. Une attention particulière est portée sur le recours à des psychologues, qui peuvent accompagner des étudiants, notamment par des consultations à distance, qui sont très importantes pour les villes moyennes ou excentrées. Le Crous de Toulouse-Occitanie a également mis en place un programme « Toutes et tous à vélo » avec des lieux sécurisés et des parcours de découverte.

Troisièmement, le ministère et les textes prévoient une mission particulière vis-à-vis des étudiants des établissements non bénéficiaires de la CVEC. Le Crous de Lille a ainsi installé un lieu de vie et une cafétéria dans une école à Valenciennes qui n'est pas bénéficiaire de la CVEC.

Théo HABERBUSCH

S'agit-il d'un établissement privé à but lucratif ?

Dominique MARCHAND

Oui. Les étudiants s'acquittent de la CVEC, mais l'établissement n'est pas bénéficiaire du produit de la collecte. La CVEC a contribué à faire en sorte que des partenaires qui ne se connaissaient pas puissent entrer en lien.

Théo HABERBUSCH

Jean-Marc Idoux, quel est le regard des écoles d'ingénieurs sur cette nouveauté ?

Jean-Marc IDOUX

L'impact de la CVEC sur les grandes écoles d'ingénieurs a été différent de celui d'autres établissements. Celles-ci, en effet, ont déjà une culture très ancrée de l'accompagnement de la vie associative par les établissements. La CVEC a en revanche permis une très belle amélioration, en étendant le champ de la vie étudiante à d'autres sujets que la vie associative. Par exemple, des écoles ont mis en place des formations premiers secours. Il s'est également agi d'amener la dimension culturelle au sein des campus.

La CDEFI représente 200 écoles d'ingénieurs et 112 écoles publiques (dont 65 sont des écoles internes d'universités). Il s'agit d'établissements associatifs à but non lucratif ou d'écoles d'autres ministères. Certaines écoles ne relèvent pas du statut d'EESPIG et n'ont pas accès au reversement de la CVEC. La possibilité de participer aux dispositifs mis en place par les Crous, tels que vous les avez évoqués, représente donc une belle initiative.

Théo HABERBUSCH

Confirmez-vous qu'à ce stade, la discussion au niveau du territoire n'a pas encore eu lieu ?

Jean-Marc IDOUX

Le dispositif a bien été mis en place, mais des points d'amélioration se font jour, notamment sur des aspects de communication et de coordination. Nous pourrions revenir sur plusieurs problématiques, comme les étudiants exonérés. Les écoles internes aux universités, pour leur part, souhaitent dialoguer davantage avec les universités.

Théo HABERBUSCH

François Bouchet, quel regard portez-vous sur le dispositif ?

François BOUCHET

La commission Vie étudiante de la CGE a connu des débats très nourris sur la création et la mise en œuvre de cette contribution, dont je tiens à saluer le caractère vertueux, bien qu'elle soit perçue comme une taxe par les étudiants.

S'agissant de la Conférence des Grandes écoles, qui représente plus de 200 grandes écoles sur 285

adhérents environ, nous avons été très vigilants au principe d'équité. En effet, si nous comprenons que la redistribution soit différenciée en fonction du type d'établissement, le dispositif global doit assurer une certaine équité. En l'occurrence, une grande part des ressources sont à la main des Crous, qui mettront en œuvre des projets dont bénéficieront l'ensemble des établissements.

S'agissant des sommes à la main des établissements, nous en sommes à l'étape du démarrage. Les différents moyens de pilotage et de contrôle doivent en revanche être institués. Nous devons profiter de cette opportunité pour remettre nos étudiants au cœur de la gouvernance, en vue d'imaginer ensemble le futur de nos campus. Cette démarche fait sens dans le cadre de la dynamique de regroupement initiée par Polytechnique, et qui aboutira à la constitution d'un établissement expérimental, EIP Paris.

Nous travaillons donc à l'avenir d'un campus totalement partagé, divers, caractérisé par une dimension internationale, un accroissement des prestations de services, un meilleur accueil et la mutualisation la plus large possible de nos installations. Nous devons donc mettre en place une organisation adéquate, avec des outils et personnes dédiés pour piloter correctement les projets financés par la CVEC.

Théo HABERBUSCH

La question de la justification de l'utilisation de la contribution s'est d'ores et déjà posée. La Cour des comptes l'a fait savoir à l'Etat. Avez-vous identifié un risque à ce sujet ?

Dominique MARCHAND

Non. Nous avons mis en place un dialogue de gestion annuel avec l'ensemble des Crous, et assurerons, au niveau du Cnous, une remontée précise de l'utilisation des fonds, en associant étroitement les étudiants, qui sont fortement représentés dans les conseils d'administration du Cnous et des Crous. Il s'agit d'une responsabilité que nous avons vis-à-vis des étudiants qui se sont acquittés de cette somme. La CVEC peut en outre être un soutien important aux initiatives étudiantes, y compris pour les étudiants des établissements non bénéficiaires.

Philippe VENDRIX

Lorsque nous pensons à l'utilisation des moyens dans une université, nous avons tendance à globaliser et homogénéiser la réflexion. Avec la CVEC, nous sommes tenus d'étudier individuellement chacune des propositions des étudiants. Ce travail suppose cependant une confiance absolue. Lorsque certaines universités ont mis en place des budgets participatifs étudiants, elles ont démontré la capacité de ces derniers à gérer un budget et à en rendre compte, afin que nous en fassions un bilan sincère à l'Etat. Les présidents d'université et les directeurs d'école doivent quant à eux déclarer précisément les sommes consacrées à la vie de campus et la vie étudiante dans le budget de l'établissement, avant la CVEC.

Théo HABERBUSCH

La circulaire qui cadre cette contribution pour la première année insiste sur la priorité de la santé.

Jean-Marc IDOUX

Les initiatives étant nombreuses, la traçabilité de la CVEC doit permettre d'en favoriser la logique de dynamique. Nous constatons que les premiers investissements des établissements, en termes de projets, concernent le domaine de la santé et le bien-être.

Philippe VENDRIX

Les réseaux constitués au niveau national jouent un rôle fondamental, en ce qu'ils permettront un partage d'expérience. Il s'agit d'initiatives que nous souhaitons soutenir avant même la CVEC, qui représente une aide supplémentaire.

Théo HABERBUSCH

Les actions peuvent-elles aller jusqu'au recrutement de médecins ou le développement de personnels dans les centres de santé ?

Philippe VENDRIX

Le recrutement de médecins, dans la grille salariale traditionnelle, est complexe. Il s'agit avant tout d'adapter cette grille salariale de l'enseignement supérieur et de la recherche à celle de l'hôpital.

François BOUCHET

La santé pose la question de la typologie des étudiants : étudiants internationaux, médecine du sport, accompagnement psychologique... Nous avons tout intérêt à recruter des spécialistes au cœur de l'établissement, en leur garantissant une volumétrie suffisante de clientèle et des tarifs à la hauteur de ce que nos étudiants peuvent assumer. Le regroupement d'établissements permet de mutualiser les besoins. Au niveau de l'IEP, nous avons élaboré un projet de maison de la santé au profit des étudiants, mais aussi de nos personnels.

Dominique MARCHAND

La médecine préventive dépend des universités. Nous travaillons plutôt sur la dimension globale de prévention et de promotion de la santé, qui recouvre également les sujets de sexualité. Le Crous de Toulouse-Occitanie développe actuellement des actions de prévention sur les violences sexuelles et le consentement.



Sandrine ROUSSEAU

Vice-présidente Vie étudiante, université de Lille

Bonjour à tous. Nous sommes aujourd'hui dans le flou sur l'utilisation de la CVEC pour des emplois pérennes. Nous pouvons justifier l'emploi d'étudiants et de personnels sur quelques mois pour des missions particulières, mais la circulaire est très peu claire sur la possibilité de mobiliser la CVEC sur des emplois pérennes. Il serait très utile de clarifier ce point. Nous avons besoin, au-delà des projets ponctuels, de projets structurants et donc de personnel pour les accompagner.

Philippe VENDRIX

Si la CVEC a pour effet de rémunérer une personne déjà en place dans l'université, nous ne savons pas s'il s'agit d'une addition à la vie étudiante et de campus. En revanche, elle peut permettre le recrutement d'un médecin supplémentaire. La CVEC ne doit pas servir à couvrir des salaires.

Théo HABERBUSCH

Ces nouvelles ressources permettront-elles de changer d'échelle, afin de mettre en œuvre des mesures plus structurantes ?

Dominique MARCHAND

La CVEC doit effectivement permettre un changement d'échelle, en termes de typologie d'action, mais aussi sur l'ensemble d'un territoire. Il s'agit de rassembler tous les acteurs concernés du territoire, y compris des collectivités locales, et les représentants des étudiants, afin de porter des projets cohérents sur le territoire. En Bourgogne-Franche Comté, des comités de site se réunissent, pilotés par le Crous et rassemblant des établissements d'enseignement supérieur, la ComUE, le rectorat et les représentants des collectivités territoriales. La dimension collaborative est majeure.



Hervé RIVIERES

Directeur des études et de la vie étudiante, université Paris-Sud

Je souhaite revenir sur les actions permises par la CVEC en termes de recrutement RH, et notamment l'axe prioritaire santé. Nous rencontrons tous des problématiques de recrutement vis-à-vis des médecins et d'autres personnels, comme les psychologues. La CVEC nous a permis de répondre à des besoins prioritaires, qui avaient déjà été actés politiquement dans nos établissements. Nous avons aujourd'hui besoin d'une clarification au sujet de la pérennité de ces emplois, que les universités et les écoles n'ont pas toujours les moyens d'intégrer dans leur plafond d'emploi. Or le recrutement d'un médecin sur un contrat d'un an pèse sur l'attractivité d'un établissement. Nous pouvons également imaginer le recrutement d'un coordinateur de prévention pour tous nos sites.

Philippe VENDRIX

Nous ne souhaitons pas tant savoir comment dépenser cette CVEC, mais faire de la question de la vie de campus et de la vie étudiante une partie prenante de la politique d'établissement universitaire ou d'école. Aujourd'hui, l'enseignement et la recherche constituent les deux piliers principaux. Ces recrutements pourraient permettre de faire de la vie de campus un troisième pilier.

Théo HABERBUSCH

Je vous demanderai, pour conclure cette table ronde, de compléter la phrase suivante : « La CVEC sera réussie si..., la CVEC sera ratée si... »

François BOUCHET

Elle sera réussie si nous mettons en place une organisation permettant de valider des projets faisant sens pour tous, et si nous communiquons correctement dessus.

Dominique MARCHAND

Les bases ont été construites. Nous devons désormais nous projeter pour nous inscrire dans la pérennité et porter ensemble des projets structurants.

Philippe VENDRIX

La CVEC est déjà une réussite, parce qu'elle fait rêver les étudiants.

Jean-Marc IDOUX

La CVEC sera réussie si nous en faisons un effet de levier et que nous n'en faisons pas qu'un ajustement à une politique d'établissement. Les établissements doivent donc se l'accaparer, en lien étroit avec le collectif étudiant. Le bien-vivre ensemble doit être le maître mot de nos campus de demain.

Théo HABERBUSCH

Merci à tous.

Je demande à présent aux étudiants et représentants étudiants de me rejoindre.



Table ronde des organisations étudiantes

PARTICIPANTS

Edgar PERRIN

Vice-président d'Animafac

Constantin FOREAU

Président du Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI)

Clément ARMATO

Délégué national et porte-parole de l'Union nationale inter-universitaire (UNI)

Océane RANJEVA RABETAFIKA

Elue Fage au Cnous

Abdoulaye DIARRA

Vice-président de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)

La table ronde était animée par **Théo HABERBUSCH**.

Les propos tenus par les représentants étudiants n'engagent que leurs auteurs et non les organisateurs du séminaire.

Théo HABERBUSCH

La CVEC fait-elle effectivement rêver les étudiants ?

Constantin FOREAU

Tous les étudiants ne savent pas ce qu'est la CVEC. Il peut s'agir d'un rêve qui est cependant loin d'être une réalité dans de nombreux établissements.

Abdoulaye DIARRA

Les étudiants ont commencé à payer la CVEC l'an dernier, mais n'en ont pour beaucoup pas encore vu les effets concrets sur leur quotidien. Il importe de comprendre que la CVEC provient des finances des étudiants. Elle s'est élevée cette année à 91 euros, en sus des frais d'inscription. Cette somme n'est pas anecdotique, en parallèle d'une augmentation du coût de la vie. Le premier enjeu, pour les étudiants, est

donc de comprendre la nature de cette CVEC ainsi que son impact.

Clément ARMATO

La majorité des étudiants ne sait effectivement pas ce qu'est la CVEC. Comme l'a indiqué le Conseil d'Etat au mois de novembre 2017, il s'agit d'un impôt. La Cour des comptes l'a rappelé dans son analyse du budget 2018, au mois de mai dernier. Les étudiants perçoivent un véritable problème de transparence, puisqu'ils paient la somme de 91 euros sans en connaître l'utilisation. De plus, ils ne comprennent pas pourquoi cette somme doit être versée au Crous.

Océane RANJEVA RABETAFIKA

La CVEC est une taxe. Or celles-ci sont soumises à l'inflation. Les étudiants attendent actuellement les retours de cette contribution. Les établissements doivent assurer cette transparence.

Edgar PERRIN

La CVEC doit être un véritable levier permettant d'investir les étudiants dans leur vie de campus. En termes de gouvernance, il s'agira de savoir comment la CVEC peut intégrer les étudiants dans la décision, mais aussi quels seront les budgets. Les étudiants doivent être au cœur du développement de la CVEC dans l'établissement, et pas seulement des suiveurs.

Théo HABERBUSCH

Disposez-vous de retours sur certains projets et sur l'association des étudiants à la prise de décision ?

Abdoulaye DIARRA

Des initiatives étudiantes se font jour, comme la distribution des protections périodiques, qui provient d'une initiative étudiante. En revanche, compte tenu du modèle de gouvernance et de la distribution des budgets, il est difficile pour les étudiants de se projeter et de définir une stratégie d'action. Ils ne savent notamment pas à qui s'adresser pour porter leur projet.

Clément ARMATO

Les premiers retours sont assez inquiétants. Les premières commissions organisées consistent en des réunions au sein desquelles les acteurs ne savent comment utiliser cette somme d'argent. Certains ont décidé d'attendre le mois de septembre pour se réunir à nouveau, dans l'éventualité de nouveaux appels à projets. L'utilisation de ces fonds pose donc de graves problèmes. Ces commissions donnent de surcroît parfois lieu à des tensions entre établissements, qui ne bénéficient pas des mêmes montants. Il a en outre été évoqué la possibilité de répartir la somme restante, si la totalité de l'enveloppe n'était pas consommée, entre les organisations étudiantes élues.

Océane RANJEVA RABETAFIKA

Les actions entreprises cette année par les établissements sont plutôt décevantes. Nous comprenons

qu'un temps d'adaptation soit nécessaire pour la mise en œuvre du dispositif, mais les disparités territoriales restent trop fortes quant à la répartition de ces fonds. Lors de la table ronde précédente, le mot d'ordre était « ensemble ». Nous jugeons nécessaire que les universités, les Crous et les élus étudiants puissent trouver des terrains de discussion sur l'utilisation de la CVEC. De nombreuses universités font par exemple payer les services du SUAPS aux étudiants, alors que le texte de la CVEC a expressément indiqué qu'il serait gratuit. La possibilité d'utiliser ces fonds pour des emplois pérennes a également été évoquée ; or ces fonds varient chaque année en fonction de la collecte. Les universités se développent par ailleurs à des vitesses différentes, certaines ne disposant pas d'une vie étudiante suffisamment développée. Nous espérons que cette situation se résoudra dans les prochaines années.

Edgar PERRIN

L'université de Nanterre a créé un budget participatif, auquel une partie de la CVEC a été allouée, et dans le cadre duquel les étudiants décident des projets à financer. Ce modèle nous semble souhaitable.

Il importe en outre de réfléchir à des projets inter voire extra-universitaires. Dans le cadre de l'engagement étudiant tel que le connaît AnimaFac, de nombreux projets ne dépendent pas d'une seule université. Les partenariats entre universités voire entre formations spécifiques peuvent être pertinents.

Théo HABERBUSCH

Les budgets participatifs deviennent une véritable tendance, comme nous l'avons vu à Nanterre, à Tours ou à la Sorbonne. S'agit-il de la solution souhaitable ? Identifiez-vous des inconvénients ?

Constantin FOREAU

Il s'agit pour les étudiants d'une opportunité de choisir des projets qui leur tiennent à cœur. La thématique des protections périodiques, par exemple, est très récente et s'approprie très aisément. Nous savons en revanche que la participation et le vote des étudiants sont relativement faibles.

Abdoulaye DIARRA

Les budgets participatifs créent un nouvel échelon de démocratie au sein des établissements universitaires, qui ne doit pas être opposé aux échelons existants. Ceux-ci peuvent répondre à des problématiques différentes.

Aujourd'hui, la place des étudiants dans la gouvernance des établissements universitaires doit être repensée. Jusqu'à présent, les demandes de subvention pour différents événements provenaient des associations étudiantes. Un équilibre devra donc être trouvé, chacune de ces instances étant légitime.

Théo HABERBUSCH

Cette question pose celle de la mobilisation des étudiants qui participent habituellement peu.

Constantin FOREAU

Il s'agit d'une opportunité, à travers notamment la formation des étudiants engagés associativement,

l'isolement et les addictions, qui peuvent être des facteurs d'échec scolaire et limiter l'intégration.

Océane RANJEVA RABETAFIKA

Il est essentiel que la majorité des étudiants soient entendus dans les établissements, au-delà des organisations étudiantes.

Théo HABERBUSCH

Comment mobiliser les étudiants ?

Edgar PERRIN

Il s'agirait d'abord de démontrer que l'engagement a des impacts. Plus les projets portés sont concrets et ont un impact sur la vie de campus, plus les étudiants s'engageront.

Théo HABERBUSCH

Quelle part de projets doivent être portés par les étudiants ? par les établissements ?

Abdoulaye DIARRA

Peu d'établissements ont consulté leurs étudiants. La méthode consiste plutôt à imposer le cadre choisi au sein des établissements. Concernant la répartition, les projets ne peuvent reposer exclusivement sur les étudiants, qui ne peuvent avoir connaissance de l'ensemble des problématiques et des solutions qui peuvent y être apportées. En revanche, la priorité doit être laissée aux étudiants dans leur capacité à proposer des projets. Les établissements, par leur expertise, peuvent développer de nouveaux services et dispositifs, mais les étudiants de l'ensemble des sites doivent être en mesure d'émettre des propositions.

Théo HABERBUSCH

L'utilisation de la CVEC dans les écoles est-elle un sujet spécifique ?

Constantin FOREAU

Il est nécessaire de coconstruire ces projets, dès le stade de l'organisation de la commission. Il existe plusieurs formes de structures, que les commissions peuvent intégrer. Certaines écoles internes, comme celles du réseau Polytech, ne participent pas aux commissions organisées par les universités. D'autres établissements peuvent être isolés géographiquement. Il s'agit de parvenir à créer un système d'équité entre tous ces étudiants.

Clément ARMATO

Concernant l'organisation des commissions, certains établissements ont choisi de mettre en place des commissions par campus, et d'autres des commissions plus globales. Les élus étudiants ont avant tout pour objet de suivre des études, et ont choisi de consacrer du temps à leur engagement dans une

association ainsi qu'à leur participation à des commissions en tant qu'élus. Ces activités sont très chronophages. Or ils voient aujourd'hui s'ajouter de nouvelles commissions CVEC, qui doivent se réunir plusieurs fois par an ou par mois. Nous constatons dès à présent des problèmes de représentation au sein de ces commissions. Les réunions pourraient être organisées dans le cadre des instances universitaires, qui rassemblent déjà la plupart des intervenants. Il n'est pas nécessaire de créer des commissions de campus.

Abdoulaye DIARRA

En tant que représentant national de l'Unef, il m'est aujourd'hui difficile de faire valoir, auprès des élus, l'importance de l'instance de la CVEC, dont le périmètre est encore flou. Si les étudiants ont le sentiment que la CVEC leur permettra de développer de réels projets sur les établissements universitaires et les écoles et d'améliorer leurs conditions de vie, leur participation ne sera pas un problème. La question qui se pose est avant tout celle de l'intérêt pour les étudiants, qui ont aujourd'hui le sentiment de subir une taxe.

Théo HABERBUSCH

Quel est le point de vue d'Animafac sur ces questions ? Quelles actions sont efficaces, et pourraient être développées ?

Edgar PERRIN

Pour engager d'autres jeunes au sein des instances, il peut être utile d'inviter des organismes inter-étudiants, des groupements d'associations, etc., et de travailler en partenariat direct avec des institutions. Par exemple, un partenariat s'est noué entre ESN et le Cnous pour l'élaboration d'un programme destiné à l'accueil des étudiants étrangers.

Le travail de communication, ensuite, doit être assuré par l'ensemble des acteurs. D'ici deux à trois ans, si ce travail est correctement effectué, les étudiants étrangers et français auront connaissance de ce programme et comprendront donc l'impact concret de la CVEC.

Offrir une place aux étudiants ainsi qu'un cadre flexible, dans lequel ils peuvent être porteurs de projet et non uniquement occuper une place consultative, leur permettrait de se saisir des commissions, de les faire vivre voire de les remodeler.

Théo HABERBUSCH

Océane Ranjeva Rabetafika, quel est votre regard en tant qu'élue au Cnous ?

Océane RANJEVA RABETAFIKA

L'engagement des étudiants repose sur l'envie de discuter au sein de ces commissions. Il s'agit de leur donner matière à discussion. Concernant les Crous, les retours sont plutôt positifs. Toutes les commissions CVEC y ont été créées. Le blocage s'opère plutôt au niveau des universités. Les Crous

sont par ailleurs fortement axés sur la culture. Les établissements doivent quant à eux travailler, en amont, sur les sujets à aborder au sein des commissions.

Théo HABERBUSCH

Je vous propose de conclure cette table ronde en complétant la phrase « la CVEC sera réussie si... », ou « la CVEC sera ratée si... ».

Clément ARMATO

Elle sera réussie si nous parvenons à mettre en place un système transparent, mieux organisé, et si nous l'intégrons directement dans la procédure et les frais d'inscription. Elle sera ratée si nous laissons le système en l'état actuel.

Abdoulaye DIARRA

Elle sera réussie si elle parvient à créer de nouveaux espaces démocratiques dans les établissements universitaires, en tant que complément des instances existantes, et permettant aux étudiants de s'exprimer directement auprès de leur établissement.

Constantin FOREAU

La CVEC sera réussie si nous parvenons à créer le cercle vertueux suivant : communication, synergie entre les parties prenantes et transparence.

Edgar PERRIN

Elle sera une réussite si elle parvient à porter des projets transformant à la fois les universités, la démocratie et la place des étudiants au sein des campus.

Océane RANJEVA RABETAFIKA

La CVEC sera une réussite si les Crous, les établissements et les étudiants peuvent avoir des discussions sur l'ensemble du territoire et travailler de manière cohérente et harmonieuse.

Théo HABERBUSCH

Merci beaucoup à tous.



Questions / réponses

Théo HABERBUSCH

Merci. Nous allons pouvoir passer à une séance de questions-réponses, même si un certain nombre de choses ont déjà été soulevées.

J'invite Graig Monetti, Chef de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, madame Frédérique Vidal, et conseiller Vie étudiante, à me rejoindre, accompagné d'Amaury Flégès, chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante à la DGESIP, et de Dominique Marchand, présidente du Cnous.

Merci Graig Monetti, Amaury Flégès et Dominique Marchand d'être parmi nous.

Amaury Flégès, Vie étudiante aussi dans vos attributions, bien sûr. C'est comme dans les auditions parlementaires, il y a beaucoup de gens autour pour les aider à répondre, parce que si vous avez des questions pointues, ils ont le droit de passer le micro, sans limites.

Graig Monetti, bonjour, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de vous saluer. Éventuellement, déjà si quelque chose vous a frappé et que vous avez envie de réagir à chaud, sentez-vous libre de le faire. Beaucoup de choses ont été dites, je suis sûr que cela vous a inspiré.

Graig MONETTI

Chef de Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et conseiller Vie étudiante

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je ne vais certainement pas commencer par ce qui m'a frappé, ce serait peut-être un peu désagréable, mais plutôt par un mot de remerciement à l'égard de l'ensemble des partenaires, la CPU, la CDEFI, la CGE, la DGESIP et le Cnous, pour l'organisation de ce séminaire, que je trouve utile et précieux.

Je suis très heureux d'avoir ce temps d'échange et d'intervention auprès de vous, sous ce climat méditerranéen, dans cet amphithéâtre lumineux, pour le coup, je ne suis pas convaincu du fait que la CVEC ait pour destination de financer sa réhabilitation, mais c'est un autre message que je voulais passer.

Ce qui me paraît un peu plus essentiel, c'est que nous ayons ce moment collectif de sincérité, nécessairement j'espère vous apporter des points d'éclaircissement, il y aura des points qui resteront probablement peut-être un peu moins clairs. Je suis convaincu que nous aurons des échanges sur la pluriannualité des crédits, sur le financement de la masse salariale, et tellement d'autres choses que toutes les questions seront bienvenues.

C'est donc dans ce sens et dans cette ambiance, que je tenais à commencer ce temps avec vous, membres de l'association des amis de la « C.V.E.C » ou de la « C.VEC », comme on le dit par ailleurs.

Faisons attention, parce que nous sommes en train de créer une dualité conceptuelle proche du pain au chocolat et de la chocolatine. Il faudra qu'à un moment donné on s'entende sur le fait que l'on prononce « C.V.E.C » ou « C.VEC », on fera un référendum, ce sera plus simple.

Il faut que nous le concédions collectivement, nous sommes dans une position un peu plus agréable aujourd'hui, par rapport au séminaire de l'année dernière où nous étions sur des sujets de plafonnement. Je voulais aussi remercier Théo Habermusch qui se donne beaucoup de mal à animer cette table ronde. Et puis surtout à saluer le fait que ce soit un des rares parmi quelques-uns des journalistes qui s'est pris de passion pour l'ESR français.

Théo HABERBUSCH

Je ne suis pas tout seul, heureusement.

Graig MONETTI

Je tiens à vous féliciter, je me souviens, et je pense que nous sommes plusieurs, ici, du temps où nous avons dû travailler et avancer, qui était un temps plus que serré, et honnêtement, je suis vraiment heureux quand je fais les réunions préparatoires, lorsque je suis vos avancements, au travers de la DGESIP, et les résultats que nous obtenons : 131 millions d'euros, peut-être un peu plus, collectés lors de la première campagne, 112 millions d'euros à l'égard des établissements publics, EPA, écoles consulaires et 19 millions d'euros pour les Crous.

Je pense que cela, c'est bien une réalité et une réussite technique.

Et cette réussite technique, je veux franchement la saluer ici, parce que je sais combien elle a demandé du travail auprès des équipes, toute l'inter-ministériarité qui a été requise pour harmoniser ce travail-là. Je suis d'ailleurs très content d'avoir croisé dans la salle quelques collègues du ministère du Sport, du ministère de la Culture ou du ministère de l'Agriculture. Je pense que c'est aussi cette dimension-là, qui va nous aider à territorialiser le projet de CVEC.

Pour cela, je voulais franchement vous féliciter, et féliciter les établissements parce que je constate que les choses sont en train de s'installer auprès de vos structures, ce qui est une très bonne chose, que vous vous organisez collectivement. Et surtout ce que je souhaite saluer, c'est que finalement, sur la destination de ce dispositif, sur son objectif, sur sa substance politique – c'est aussi sur cela que s'oriente notre discussion – il y a très peu de divergences au sein de notre communauté. C'est quelque chose qui peut, je pense, collectivement nous laisser optimistes sur les résultats attendus.

131 millions d'euros, un dispositif inscrit dans la loi, des décrets d'application et des circulaires qui viennent préciser un dispositif plutôt sécurisé qui a vocation à s'inscrire dans le temps et à travailler sur de la vision à moyen et à long terme. Et cela, je tiens à ce que nous l'évoquions : rappelons-nous collectivement, d'où l'on part.

Cette CVEC va permettre en dix ans environ, je n'ai pas fait le calcul, de lever près d'un milliard d'euros à destination de la vie étudiante. Je veux qu'à un moment donné, nous ayons cette

projection-là. Nous sommes dans le viseur, parce que ce n'est pas anodin, il faut vraiment qu'on sorte de l'analyse d'une seule année et que nous ayons une vision pluriannuelle.

Parce que l'objectif de cette contribution de vie étudiante et de campus, il est simplement de donner toute sa place aux établissements d'enseignement supérieur et au réseau des Crous, dans sa responsabilité sociale et dans sa responsabilité sociétale : c'est vraiment de cela dont nous parlons, quand on parle de la CVEC. D'ailleurs, la loi, et nous en reparlerons, précise ces items de manière très claire : l'accueil, la santé, la prévention, l'accompagnement social, le sport, la culture, l'initiative étudiante, c'est tout l'enjeu.

C'est-à-dire comment arriver à faire jouer une place aux établissements, au Crous dans une ville, dans un département, dans une région pour justement arriver à diffuser et à renouer, si possible et je le souhaite fermement et la ministre Frédérique Vidal également naturellement, avec l'égalité des chances, avec l'ascension sociale, avec la lutte contre l'exclusion sociale.

C'est vraiment cela le sujet, c'est de participer et de contribuer à la constitution d'une société d'ensemble, de se réconcilier également avec la diffusion de sentiment d'appartenance, de solidarité, de cohésion locale, et de cohésion nationale. Derrière ces items très politiques, c'est une responsabilité qui nous incombe à tous, collectivement et individuellement.

Nous avons de l'argent, ce n'est pas plus compliqué que ça la CVEC. Après, en effet, il y a des questions sous-jacentes dont nous allons parler, et j'imagine que vous les avez déjà préparées, mais je pense que c'est important que l'on resitue ce sujet dans cet ensemble-là.

Je le dis, et c'est assez facile parce que je suis forcément partial, mais je pense que la CVEC, et la ministre le répète régulièrement, c'est probablement l'un des projets le plus transformant, engagé par ce gouvernement de ces deux dernières années. C'est toujours plus facile de dire cela de soi-même, parfois, nous avons échoué sur des choses, on le reconnaît aussi. Mais on dispose d'un outil qu'il ne faut surtout pas louper. Je trouve que la question posée en fin de table ronde est d'ailleurs assez pertinente.

C'est surtout qu'elle met en perspective que les choses ne vont pas se faire tout seule. Le « si » derrière, sous-entend totalement le fait que chacun a une implication déterminante dans la réussite de ce projet-là.

C'est également un beau projet parce qu'à un moment donné, il a amené à une obligation morale que j'appellerais une contrainte politique, ou un avantage politique, on l'appelle comme on le veut qui est la notion d'acceptabilité sociale.

La CVEC, on l'a dit et on reviendra dessus techniquement, c'est une taxe un peu invraisemblable avec un statut technique un peu bizarre, qui relève du Code général des impôts, mais qui, en même temps, est rattachée au financement d'actions de la vie étudiante, qui peut faire tant penser à une redevance. Sa spécificité, on la connaît tous. En tout état de cause, elle implique l'étudiant.

Les syndicats étudiants et les organisations me l'ont dit, la CVEC contribue à ce système-là. En contribuant à ce système-là, dans un cadre défini, qui n'est pas choisi nécessairement. Ce cadre nous

oblige à travailler, à avoir des résultats. Il nous oblige aussi à être transparents et à être exigeants. Parce qu'au-delà de cette réforme extrêmement importante, ce qui me semble tout à fait en lien et dans ce sens-là, c'est l'immense responsabilité dont nous avons hérité avec ce dispositif.

Une taxe, ce ne sont pas des frais d'établissement, c'est un impôt qui relève de dépenses publiques avec un contribuable, dans lequel on doit se justifier, chaque année devant le Parlement, devant les contribuables, devant les organismes de contrôle, devant la Cour des comptes, devant les chambres juridictionnelles et les autres chambres, devant l'administration publique et les finances publiques, de ce que l'on a engagé avec cet argent public.

En ce sens, il s'agit d'un dispositif qui est à part, qui ne ressemble en rien à une cotisation sport ou à une cotisation culture. C'est vraiment de cet enjeu-là dont on parle, mais qui à mon sens, n'est pas une contrainte, mais encore un vœu d'opportunité, c'est-à-dire qu'à un moment donné, cela nous oblige à la transformation, à développer les actions d'intérêt général. Cela a été dit dans la première table ronde, à laquelle j'ai été très attentif.

Je pense que la CVEC échouera pour une seule chose, c'est si chacun développe une vision en silo. Si simplement ce que vous dites, c'est qu'avec cet argent-là qui est supplémentaire, je peux faire ma politique d'établissement différente. C'est vrai, vous pouvez le faire, il faut le faire, mais il ne faut pas vous arrêter là. Je pense que la vraie clé et la vraie réussite et la manœuvre la plus porteuse de cette CVEC, ce sont les projets mutualisés, les projets au sein du territoire.

C'est quand un grand établissement bien installé sur le territoire commence à s'intéresser à ce qui peut faire pour un site isolé. C'est quand on commence à passer des conventionnements avec les organismes de santé, avec des acteurs de la culture, du sport, et qu'on commence à avoir une dimension très stratégique – j'insiste là-dessus – et très partenariale.

Ne traitez pas seulement sous un angle technique, je sais que cela peut être tentant que cela peut être un champ naturel, et c'est aussi pour cela que je fais la digression que je préférais avoir ce temps d'échange sur cet angle-là plutôt que d'avoir une relation très technique avec vous. Vous poserez les questions techniques, nous y répondrons, ce n'est pas une difficulté.

Je veux vraiment qu'on prenne conscience, mais je sais que nous en avons déjà conscience, que la CVEC c'est avant tout un outil politique, pas du tout partisan, avant même d'être un outil administratif. C'est vraiment important, et je pense que collectivement on partage cela, parce que les résultats sont attendus et les justifications devront être là.

Je souhaite vous donner un certains nombres d'éléments très concrets. Première chose, lorsque je vous parle de transparence ou d'exigence, le ministère va mettre en place un certain nombre d'outils collaboratifs, interactifs, qu'on continuera à discuter ensemble et à préparer au sein de la communauté pour que cela convienne à tout le monde et qu'ils paraissent essentiels.

Ce que je peux vous dire, c'est que ce matin, une lettre de la ministre Frédérique Vidal [📧](#) a été envoyée à destination de l'ensemble des recteurs, afin de bien leur rappeler la place qu'ils doivent occuper sur la

CVEC au sein de la communauté, et notamment la mission d'organiser des commissions académiques visant à rassembler l'ensemble des établissements bénéficiaires et non bénéficiaires d'un budget CVEC sur l'académie.

Les collectivités territoriales, et j'insiste vraiment là-dessus, il faut au maximum favoriser l'intégration des collectivités dans ces projets-là, et les organisations étudiantes, ainsi que la possibilité de nommer des personnalités qualifiées.

Les choses devront enclencher une dynamique très rapidement que vous constaterez très concrètement auprès de vos établissements.

La deuxième chose, c'est qu'à partir du mois d'octobre, si je ne me trompe pas, il y a un questionnaire qui sera envoyé à l'ensemble des établissements visant à vous demander de remonter l'état de vos budgets avant la CVEC et éventuellement l'état de vos actions. Je crois que c'est un élément qui reste à stabiliser, qui nous permettra de nous accorder collectivement sur l'avant et après.

Il y a des situations qui sont très claires, je pense à une, que je connais bien parce que j'ai discuté avec eux hier matin, c'est l'université de Nice Sophia Antipolis, qui avait un budget de 780 000 euros, qui désormais ont un budget de 1 820 millions euros. Même lorsque je disais publiquement qu'on allait multiplier les choses par un coefficient de 1,4 à 1,6 point je m'étais parfois même trompé.

La troisième chose, c'est l'envoi d'un questionnaire un peu sur le même type. Tout cela prendra une forme très numérique, très ludique, très simple, que l'on construira sous la forme d'outils. Ce questionnaire est très important, il sera diffusé au mois de février et il fera office de premier bilan des actions que vous avez menées au sein de vos établissements sur la CVEC. L'idée, c'est de pouvoir remonter les choses avec, à l'appui, bien évidemment, les financements dégagés, de manière à ce qu'on puisse consolider, avec la DGESIP, un bilan national qui nous permettra de rentrer en phase de justification, sachant que les rectorats auront accès à ces bilans, au niveau académique.

L'autre chose qui est un sujet important, on passe à une dimension un peu plus technique qui doit encore être discutée. Je souhaite vraiment que ce projet aboutisse, c'est l'ajout d'un encart dans le rapport de l'ordonnateur public et de l'agent comptable, qui fera le point spécifique sur les missions financées par la CVEC et permettra aussi, en partie, d'identifier la part propre de la CVEC du reste du budget des établissements.

Cet encart devrait être travaillé nécessairement avec la DGESIP, la DGFIP et la DAF. On le soumettra bien évidemment à la discussion de tous, de manière à ce que l'on ait un texte qui convienne et qui nous permette, encore une fois, d'avancer rapidement vers ce souci de transparence et ce souci d'exigence.

Dernières choses qui sont un peu plus simples, mais qui vont bien nous aider, c'est de continuer à partager ce moment agréable. En ce sens, il nous semble totalement évident de pérenniser l'organisation de ce séminaire chaque année, qui, je pense, permet d'avoir un temps précieux d'échange. Et puis on créera avant la fin de l'année civile, une forme de réseau social. Je sais que les VP formation le font avec mon

ancienne collègue Anne-Sophie Barthez désormais DGESIP, qui interviendra en fin d'après-midi avec vous. Elle m'a convaincu avec les collègues de la DGESIP de créer un Whaller [↗](#) qui nous permettra tout au long du dispositif d'avoir un échange direct ou indirect, mais qui vous permettra de poser des questions directement et d'obtenir des réponses.

Dernière chose – après, c'est promis je fais vœu de silence – la publication cet après-midi de fiches techniques traitant de la pluriannualité [↗](#) et de la masse salariale [↗](#) et d'une foire aux questions [↗](#) réactualisée qui vous permettra aussi de répondre à un certain nombre de questions auxquelles je n'aurais pas pu répondre aujourd'hui, parce que j'ai déjà trop parlé. Je vous remercie de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Théo HABERBUSCH

Merci beaucoup Graig Monetti. Merci pour cette introduction et cette série d'informations nouvelles et extrêmement importantes.

? Stéphane MASSON

Directeur de la vie étudiante, ComUE université de Lyon

Bonjour à tous et à toutes. Merci pour cette invitation et cet échange riche.

11 heures 03, donc, je vous poserai la question rapidement. 11 heures 03, c'est l'heure à laquelle a été prononcé le mot ComUE. Je suis assez surpris qu'effectivement jusqu'à 11 heures 03, il n'y ait pas eu, au préalable, cette mention. Je le rappelle depuis 2013, les ComUE, suite à la loi promulguée, ont été désignés, par le ministère, comme chefs de file pour les projets d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale [↗](#). C'est important de le rappeler.

C'est vrai qu'aujourd'hui je m'interroge par rapport à la mise en place de la CVEC, sur le rôle des ComUE en règle générale, mais aussi sur la stratégie, donc le plan d'amélioration de la vie étudiante, que l'on porte depuis quelques années. Également, sur la coordination avec la CVEC, qui me semble très importante, puisque cela a été dit à plusieurs reprises à travers les représentants et les invités, qu'il fallait vraiment réfléchir en termes d'échelles, de territoires, et non pas seulement en termes d'infrastructures.

Nous, heureusement, je tiens à le préciser, on essaye et on travaille en bonne intelligence avec le Crous sur notre territoire. On y travaille actuellement sur une coordination de nos actions.

Mais je me pose la question sur la suite donnée par le ministère, sur le bilan, notamment des projets d'amélioration de la vie étudiante. Parce qu'aujourd'hui c'est un document stratégique pour le territoire qui a été souhaité, mais qui commence un peu à péricliter, ou en tout cas, à rester sans suite.



Idoya DE PONCINS

Directrice des études et de la vie étudiante, université Aix-Marseille

Ma question porte sur les budgets. Nous avons probablement un des budgets les plus importants au niveau de la CVEC, avec 59 euros par étudiant : nous finalement touché un peu plus de 4 millions d'euros. En passant à 59 euros par étudiant, on touche 1,2 million de plus que ce qu'on avait inscrit en budget initial.

Les montants finaux sont connus. Vu que nous allons réunir la commission en octobre, sur quelle estimation partons-nous pour l'année 2019-2020. C'est-à-dire, est-ce que le montant des 41 euros par étudiant au niveau des versements des universités va changer ? Ou est-ce que à la fin de chaque année universitaire on devra, le cas échéant, compter sur le produit de la péréquation pour connaître l'enveloppe définitive de chaque année civile ?

Cette question est liée à la problématique de la pluriannualité.

Est-ce que le montant que nous n'avons pas pu programmer ou dépenser sera réutilisable l'année suivante, sans restriction ?

Et la dernière question : est-ce que les 30 % et les 15 % pour la FSDIE et pour la médecine préventive sont calculés sur la base du budget avant péréquation ou après péréquation ? Parce que cela change énormément la donne à la fin de l'année, pour pouvoir réagir. Merci.

Graig MONETTI

On répond aux deux questions, concernant une partie de la deuxième question que je n'ai pas comprise, ce sera Dominique Marchand, qui y répondra... je plaisante... à moitié, quand même !

Monsieur, sur votre première question concernant la ComUE. Nous en avons parlé à 11 heures 03, on peut en parler à 12 heures 05, mais je n'ai pas de sujet. Je pense que typiquement les regroupements territoriaux, ils doivent prendre toute leur place dans la territorialisation de la vie étudiante, cela me paraît évident. Je trouverais quand même un peu dommage ou contre-productif de se passer d'outils comme cela, pour passer des caps que je qualifierais d'accélérateurs.

Sur la suite du Plan national de vie étudiante, nous n'avons absolument pas de malaise dans ce ministère. Nous sommes totalement dans ce sens. Je trouve que le travail réalisé a été extrêmement qualitatif et formidable. Pour preuve, c'est au service d'un certain nombre de contributeurs de l'époque, pour continuer à travailler avec nous maintenant. Il y a une grande partie du PNVE qui a été réalisé, il faut le mettre en avant.

Il y a une partie très explicite qui est la création des centres de santé universitaire, typiquement. Le PNVE avait pour ambition d'en créer 30. À l'heure actuelle, on est un peu en deçà, nous sommes à 26. Pour une raison simple, c'est que les établissements se sont regroupés et ont fusionné et qu'en conséquence, deux centres de santé sont devenus un seul. Cet objectif, il est numériquement difficilement tenable.

Cela me donne l'occasion de dire un mot sur les centres de santé universitaire, qui était une question

Cela me donne l'occasion de dire un mot sur les centres de santé universitaire, qui était une question de tout à l'heure, je ne vais pas répondre à la question du financement de la masse salariale, j'attends qu'on me la pose avec beaucoup de détermination.

La dynamique pour répondre sur le PNVE de ce ministère est très claire. Nous l'avons répété dans différents dossiers de presse, dont celui de la loi Orientation et Réussite des Etudiants. Si vous souhaitez créer un centre de santé universitaire, c'est une priorité de ce ministère et de ses opérateurs, je tiens vraiment à le dire. En conséquence de quoi, on mettra tout en œuvre, y compris un accompagnement sur-mesure, pour vous aider à le faire. Également pour lever les questions qui peuvent être des contraintes, je pense à la mise à disposition de locaux, au financement de la masse salariale, en effet, je pense à l'aménagement. Je pense à du conventionnement justement pour faire de la mutualisation. C'est aussi l'occasion pour moi de vous passer ce message-là.

Sur la deuxième question de Madame. En ce qui concerne les péréquations et la collecte, sincèrement, Dominique Marchand y répondra.


Concernant la pluriannualité, c'est une question qui nous intéresse beaucoup. C'est tout à fait possible. Il faut vraiment être à l'aise avec le fait qu'il peut y avoir des reports de crédits CVEC sur l'année d'après ou sur plusieurs années après. On ne peut pas dans la même discussion concevoir ensemble une vision d'ensemble à long terme, et en même temps s'empêcher de reporter les crédits.

D'ailleurs, je pense franchement que si l'on construit un projet qui s'installe dans la durée, auquel on fait adhérer sa communauté, il ne me paraît pas forcément très efficace d'avoir comme réflexe, une péréquation par service, de dire que l'on passe tout le budget par an, et que nous faisons cela tous les ans.


Je trouve qu'on est plutôt dans l'école, que je dénonçais un petit peu tout à l'heure, qui est de se dire que la seule chose, c'est une construction par silo de la politique de son établissement, certes, en évolution, mais qui est loin d'un projet territorial partagé par les partenaires qui permettra d'avoir une mission vraiment transformante.

S'il y a des personnes dans la salle, plutôt penchées sur la technique, je vais un peu plus loin, et je remercie les équipes qui m'ont fourni de précieux éléments. La chose est simple c'est simplement une manœuvre de programmation des crédits, de déprogrammation des crédits, sur le même programme s'ils n'ont pas été consommés à la fin de l'année. Politiquement, notamment pour répondre au souci des syndicats étudiants, c'est d'avoir une instance démocratique dans laquelle on peut débattre et on peut échanger.

Je vous recommande fortement de faire cette manœuvre par un budget rectificatif en Conseil d'administration au sein de vos établissements. Et puis les choses devraient se passer très facilement, c'est totalement permis. D'ailleurs, je crois qu'il y a des notes techniques qui ont été faites à la Direction de vos agents comptables des SDAGE et des DAF qui permet justement cette inscription au tableau des autorisations budgétaires pour les dépenses programmées en lien avec la réglementation GBCP, pour ceux qui sont branchés sur le sujet. Ce qu'il est intéressant d'avoir en tête c'est que la pluriannualité

est totalement permise, voire même encouragée, donc il ne faut vraiment pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus .

Théo HABERBUSCH

On sent quand même que cela retourne au fonds de roulement et au budget général de l'établissement. Il y a eu des interpellations là-dessus .

Graig MONETTI

Alors là, Théo Haberbusch, vous me donnez une deuxième occasion. Est-ce que vous pensez que c'est une vraie question que vous posez, qu'il s'agit d'un vrai sujet sur la CVEC ? Mais ce n'est pas le mien. C'est le mien par responsabilité politique, mais c'est celui des établissements.

A un moment donné, le ministère, l'Etat, a un rôle de régulateur, de contrôleur, d'encadrant : il n'a pas à avoir une dimension infantilisante, non plus. Je pense qu'on partage une ambition. C'est un sujet gestion d'établissement.

A un moment donné, la responsabilité politique du chef d'établissement vis-à-vis de sa communauté est notamment d'assurer que les crédits CVEC sont utilisés pour des actions de vie étudiante dans les domaines prévus par la loi Orientation et Réussite des Etudiants du 8 mars 2018 et non pas, de façon plus ou moins déguisée, sur d'autres actions.

Après, le ministère a une action à jouer et une responsabilité à avoir. Mais ce que je veux dire en termes de responsabilité politique ou même technique, c'est d'abord votre sujet avant d'être le mien. Bien évidemment qu'il ne faut pas que la CVEC tombe dans le fonds de roulement, je suis d'accord avec vous, j'ai commencé mon intervention en disant qu'on n'allait pas rénover l'amphithéâtre, en étant un peu politiquement incorrect.

Je partage cette dimension-là et je partage cette destination-là. Mais c'est aussi tout l'intérêt d'avoir des instances démocratiques, dans lesquelles les syndicats étudiants, les services, les vice-présidents, les élus, les élus de composantes doivent se concerter, discuter, c'est l'intérêt. Et c'est là, où je ne suis pas d'accord avec Clément Armato, parce qu'on est sur un sujet d'une dimension qui me paraît tellement immense qu'il faut être dans les conseils, même si c'est une contrainte, même si c'est une charge, cela fait partie de la charge de l'élu.

Dans les commissions académiques, en allant toquer à la porte du Crous pour échanger, pour discuter ! Il faut faire ce travail démocratique, parce que c'est ça la meilleure réponse pour éviter des effets d'évictions ou de dévoiement des fonds CVEC au sein des établissements.

Après, je vais aussi avoir un mot un peu plus clair. J'ai confiance dans les présidents d'université, j'ai confiance dans les directeurs d'établissement, j'ai confiance dans les directeurs généraux des Crous. Nous avons construit ce projet en commun pendant un an. Bien évidemment, j'ai lu comme vous, les rapports sur le FSDIE avec quelques établissements qui s'égarer, eh oui, il faut les amener sur la bonne route. Je partage.

Théo HABERBUSCH

Ça veut dire quoi « qui s'égarerent » ?

Graig MONETTI

Franchement, il y a une sous-utilisation des fonds de FSDIE, une forme d'obscurité qui est quand même un peu discutable, dont la destination, avant même la CVEC, pouvait, si ce n'est laisser dubitatif, tout du moins être discutée. Ce risque-là, il est encore présent, même si je pense qu'il est marginal pour dire la vérité. Je pense que l'ensemble de la communauté, y compris des présidents et je pense Philippe Vendrix, incarne très bien cette dimension-là, dans le bon sens, et partage nos ambitions. Je voulais préciser cela, parce que cela me paraît extrêmement important.

Théo HABERBUSCH

A propos de la question suivante, je suis peut-être le seul, mais je ne sais pas de quoi il s'agit quand on parle de péréquation.

Dominique MARCHAND

Sur le versement et le montant, je pense qu'il faut que vous précisiez la troisième partie de votre question sur la péréquation.

Idoya DE PONCINS

C'est lié en fait. Je repose les deux questions.

Premièrement : va-t-on changer le montant de reversement, notamment aux universités, parce qu'il y a une énorme différence entre ce qu'on peut programmer dans le budget initial avec 41 euros par étudiant et ce qu'on va percevoir finalement, à savoir 59 euros ? Je sais que c'est le produit de la péréquation, mais si l'on sait que chaque année, on sera plus près du deuxième montant, cela change la donne. Il y a un enjeu d'efficacité dans la programmation et la dépense réelle des montants.

La deuxième question : concernant les 30 % et les 15 %, sur quel montant 30 % pour le FSDIE et les 15 % pour la médecine préventive doivent-ils être calculés ? Sur 41 euros ou 59 euros ? suite à la péréquation ? Parce que cela change complètement le montant que l'on va donner à la médecine préventive et au FSDIE.

Graig MONETTI

Sur le versement, ce qui est important, c'est qu'en effet cette année nous avons collecté 131 millions d'euros. Très raisonnablement, je vous invite à faire vos budgets prévisionnels pour l'année prochaine, sur une base similaire à ce que vous avez finalement touché dans vos établissements à l'été 2019.

Après, l'aléa est la hausse démographique qu'on arrive à peu près à anticiper et on devrait pouvoir collecter un peu plus, mais pas énormément plus. Je pense que la base de

reversement que vous avez cette première année peut servir de socle de référence, légèrement évolutif en fonction de la hausse démographique, ou de sa diminution par ailleurs, dans les années qui suivront, mais cela permet d'avoir un périmètre identifié.

Bien évidemment, la sécurisation c'est de partir du principe que c'est 41 euros par étudiant pour les universités et 20 euros pour les autres catégories d'établissements bénéficiaires. Mais je vous rappelle le schéma de fonctionnement, la mécanique : on collecte, on reverse l'ensemble de la part aux établissements sur la base des 41 euros ou 20 euros. On reverse la part au réseau des œuvres entre 7,5 % et 15 %.

Si les Crous sont au plafond de leur part, c'est-à-dire à 15 %, on revient vers les établissements et on leur reverse un supplément en divisant le produit restant : c'est la fameuse péréquation, qui vous permet d'avoir un montant par étudiant supplémentaire.

A minima, sur quoi l'Etat peut s'engager tout à fait, ce sont les 41 euros et les 20 euros et entre 7,5 % et 15 % du réseau des Crous : c'est le scénario raisonnable. Dès lors que l'on collecte plus, on peut, bien évidemment, vous reverser une part supplémentaire.

Il faut bien considérer que cette part est une part qui ne vous est pas juridiquement due, à l'inverse des 41 euros ou des 20 euros par étudiant contributeur, mais de manière technique, je vous invite à faire votre prévisionnel sur la base de cette année, parce que je pense que l'année prochaine la collecte sera franchement similaire.

Dominique MARCHAND

Peut-être rajouter un point, c'est que cette année, nous étions dans un système transitoire, avec trois versements. L'année prochaine, il n'y en aura plus que deux. Ce qui signifie qu'à partir du 1^{er} juin, vous aurez une vision déjà très précise. C'est aussi un gain d'avance dans le temps, en plus de cette prévision-là, nous aurons probablement des indications que nous pourrions vous donner en cours d'année.

Nous avons un certain nombre d'interrogations l'année dernière, évidemment : savoir comment les choses se mettraient-elles en place ? Comment la collecte serait-elle réalisée ? A quel point les établissements joueraient le jeu ou pas ?

Comme vient de le dire Graig Monetti, il n'y a pas de raison cette année, le dispositif étant enclenché, que les choses n'évoluent pas de manière à peu près similaire. De toute façon, vous aurez en plus cette année, des résultats finaux et même des prévisions plus tôt dans l'année, que cela a été le cas cette année.

Théo HABERBUSCH

Il y a une question qui a été posée de manière hyper discrète depuis le début de la matinée : quel type de recrutement nous pouvons faire avec la CVEC ?

Graig MONETTI

La première chose c'est que, concrètement, la CVEC n'a pas vocation à financer des postes pérennes.

Je comprends le point derrière, vous allez me dire : mais comme on fait des projets structurants ?, comment on installe un modèle ?, etc.

Je vous dis la vérité, et je sais que le ministère devra donner un point d'éclaircissement sur ce sujet-là. Il n'y a aucun sujet à ce que vous financiez de la masse salariale sur la CVEC, si vous êtes sous le plafond d'emploi Etat et si ces emplois sont directement liés aux domaines de la CVEC. Cela me paraît être quelque chose de raisonnable et de bonne gestion.


En dehors du plafond d'emploi, il faut se reporter sur des types d'emplois financés sur l'enveloppe de fonctionnement de l'établissement : vacations, intérim, remboursement de personnels mis à disposition. La deuxième contrainte, mais que j'appelle l'opportunité, est que les fiches de poste que vous financez avec de la CVEC doivent nécessairement coller totalement aux items d'actions prévues par la loi sur la CVEC et être en lien avec ceux-là. C'est fondamental.

J'espère que j'ai levé l'ambiguïté. Mais je voulais juste rappeler, le pourquoi de cette hésitation et le pourquoi de clarté. Je sais que ce que je vous dis là, pour les fins connaisseurs, est plus précis que ce que nous avons écrit dans la circulaire du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC.

La première raison c'est qu'il s'agissait d'une demande extrêmement importante des services vie étudiante que de protéger au maximum le produit de la CVEC de sa destination, et donc d'avoir une position plutôt fermée sur le financement de la masse salariale.

Mais la deuxième chose, et je l'entends tout à fait, c'est le propos qui a été exprimé ce matin dans la première table ronde, qui est de dire que c'est délicat pour nous d'opérer de vraies transformations et de ne pas pouvoir faire des recrutements pouvant s'installer dans le temps.

En conséquence, le point d'éclaircissement, je le répète pour être bien sûr que collectivement il soit bien compris, consiste en une chose simple : oui, vous pouvez financer de la masse salariale avec la CVEC sous le plafond d'emploi. Par contre, non, en dehors du plafond d'emploi, vous devrez vous rabattre sur des jobs assimilés à des dépenses de fonctionnement.

Là-dessus, il faut qu'on soit clair et toujours en adéquation avec une fiche de poste qui a un lien avec la loi d'orientation et réussites, et les items prévus par la CVEC ([pour aller plus loin sur ce sujet, voir la FAQ CVEC](#) ).

Théo HABERBUSCH

Est-ce qu'Amaury Flégès veut compléter ? Nous allons faire circuler le micro.

Amaury FLEGES

Chef de service de la stratégie des formations et de l'insertion professionnelle de la DGESIP

Graig Monetti a dit l'essentiel bien évidemment. Simplement deux points qui ne sont pas tout à fait de détail. C'est que la possibilité de recruter des personnels de façon pérenne sous plafond d'emploi est

restreinte aux établissements qui sont aux RCE, c'est un premier point, mais pas essentiel.


Effectivement, même si cette possibilité existe de recruter tant que nous sommes sous le plafond d'emploi y compris des emplois pérennes, il convient néanmoins, et c'est le rôle aussi du ministère que de le rappeler, de privilégier des recrutements qui entrent plutôt dans le domaine des dépenses de fonctionnement.

Là, il y a tout un éventail de possibilités. Graig Monetti en a cité un certain nombre. Il y a aussi les vacations, des remboursements de mise à disposition, des conventionnements, par exemple dans le secteur de la santé avec des cabinets médicaux. Il y a toute une gamme de recrutements possibles qui permettent de tenir compte du caractère qui peut être éventuellement fluctuant, mais quand même le risque est limité de cette ressource.

Théo HABERBUSCH

Un EESPIG pourrait recruter. Vous avez parlé que des établissements aux RCE, mais une école privée EESPIG peut le faire ou pas ?

Amaury FLEGES

Je pensais aux EPA, par exemple. Il y aura des réponses sur tous ces points dans la foire aux questions, mentionnée par Graig Monetti, qui sera mise en ligne aujourd'hui ou demain sur le site du ministère, et qui sera, comme c'est la vocation de toute foire aux questions, enrichie progressivement ([pour aller plus loin sur ce sujet, voir la FAQ CVEC](#) ).



Valérie CASIN

Directrice du service de santé interuniversitaire, universités Rennes I et II, vice-présidente de l'Association des directeurs de services de santé universitaires (ADSSU)

Bonjour. J'ai plusieurs réactions et témoignages, je vais essayer de me rassembler. Concernant le développement de la vie étudiante sur le versant santé. La réflexion, les priorités développement des centres de santé, des consultations de gynéco, la santé mentale est un axe important de lutte contre l'isolement, c'est quelque chose que l'on partage avec le Cnous et avec le Crous.

Nous avons vraiment travaillé avec les étudiants, avec le Crous de Bretagne, avec la CPAM, parce qu'on a oublié aussi de dire que la nouveauté historique c'est l'intégration des étudiants au régime général de la Sécurité sociale. Cela fait partie, je pense, de la transformation et qui fait que la CVEC, c'est un tout. Nous travaillons en partenariat, sur le terrain, donc c'est un témoignage de terrain.

L'ARS, l'Agence Régionale de Santé, a demandé à notre service, en l'occurrence, m'a demandé de coordonner tous les acteurs de prévention sur le bassin rennais, en matière de santé pour les étudiants, de promotion de la santé et de prévention.

Pour moi, la CVEC, c'est une formidable opportunité pour développer l'offre de services en santé aux étudiants. Nous sommes Centre de santé en dispense intégrale d'avance de frais. Nous avons la part mutuelle, on perd une part mutuelle sur deux, donc à l'année c'est 15 000 euros, c'est-à-dire que la CPAM nous reverse la part CPAM, mais certaines mutuelles ne travaillent pas délibérément avec les centres de santé. Certains étudiants n'ont pas de mutuelle, ce qui est une préoccupation. Nos équipes travaillent en lien avec la CPAM pour informer et sensibiliser sur les mutuelles.

Le choix des deux universités de Rennes a été de ne pas réclamer la part mutuelle aux étudiants. Ce sont les universités qui supportent cette perte, donc c'est complètement honorable.

Ce que je voulais dire c'est que pour développer, personnellement, je ne peux pas faire autrement que d'employer des contractuels, puisqu'à l'université on commence par des CDD de trois ans qui deviennent des CDI ou sont renouvelés pour trois ans. Des médecins pour développer l'offre de gynécologie, nous en avons parlé, pour développer aussi l'offre en centres de santé. Parce que nous avons une explosion des demandes des étudiants, notamment les étudiants étrangers.

C'est une mission obligatoire qui a été dévolue au service de santé universitaire qui venait du ministère de l'Intérieur, sans contrepartie financière, avec des problématiques de santé importante, cela peut paraître peu, mais à Rennes, il y a eu deux cas de tuberculose graves décelés.

Les services de santé universitaire fonctionnent avec des contractuels. Les médecins, les psychologues sont tous contractuels et nous ne pouvons pas fonctionner sans médecin ni psychologue. Donc j'ai choisi d'augmenter directement. Nos étudiants à Rennes ont vu les répercussions de la CVEC, puisque nous avons une augmentation du temps médecin et du temps de psychologues.

Je souhaite aussi que ce ne soit pas seulement des consultations individuelles, mais que cela soit une information de sensibilisation de la communauté universitaire sur : la lutte contre l'isolement, la prévention du mal-être des étudiants ; on va le nommer ainsi : prévention et lutte contre le suicide.

Directement, nous avons créé aussi un dispositif d'étudiants relais santé (ERS), nous avons travaillé de concert avec les étudiants sur ce dispositif, sur la réflexion, effectivement, des besoins au niveau santé. C'est une implication directe. Nous allons être obligés d'avoir des emplois pérennes. J'ai de la chance qu'à Rennes, nous avons quand même un recrutement plus facilité de médecins. En centre de santé, nous faisons de la prévention et du soin et cela intéresse les médecins.

Pour travailler, j'utilise la masse salariale. J'ai répondu à votre interrogation de savoir comment faire techniquement. C'est simple, il faut de la masse salariale pérenne. C'est une demande que l'ADSSU fait depuis le départ, puisqu'on ne peut pas fonctionner autrement. Je ne peux pas employer des psychologues et des médecins vacataires, je n'en trouverais pas.

Techniquement, c'est une réponse du terrain, il faut pour les services de santé universitaire, de la masse salariale pérenne, sinon on ne pourra pas développer la vie étudiante ([pour aller plus loin sur ce sujet, voir la FAQ CVEC](#)).

Théo HABERBUSCH

Merci beaucoup. Il nous faut des témoignages courts et des questions assez directes pour qu'il y ait des échanges.

? **Patricia LEGRIS**
Vice-présidente Santé, solidarité et accompagnement social des étudiants, université Rennes II

C'est une question très courte. Je travaille avec Valérie Casin.

Concernant le financement de CDD, si j'ai bien compris, pour avoir justement un avis définitif et clair à communiquer aux collègues de mon bureau. Nous avons à Rennes 2, une bibliothèque universitaire qui est ouverte au plus grand nombre, et depuis l'année dernière nous l'ouvrons en nocturne jusqu'à 22 heures.

Le problème qui se pose c'est que les bibliothécaires ne peuvent pas assurer leur service jusqu'à 22 heures, et nous souhaiterions recruter des étudiants, des moniteurs en quelque sorte, pour permettre l'ouverture nocturne de la BU.

Est-ce que la CVEC pourrait permettre le financement de monitorat étudiant pour leur permettre d'animer cette BU ? Sachant que notre BU est considérée comme un pôle de convivialité : il y a à l'intérieur une salle de sieste, une cafétéria, de nombreux canapés et des fauteuils qui permettent aussi la sociabilisation de nos étudiants.

Graig MONETTI

C'est le cas limite. La BU n'est pas prévue dans l'item CVEC en tant que tel, par la loi. Cela veut dire que vous pouvez le faire à condition que les activités au sein de la BU soient en lien direct avec l'un des items de la CVEC prévus par la loi.

Deuxième cas, je tiens quand même à le dire, le ministère a beaucoup œuvré sur la transformation et le développement des BU avec des programmes, avec de l'argent derrière, je crois que c'est NoctamBU +, avec des appels à projets, où il y a des financements. Je vous invite vraiment à regarder ce plan-là, qui peut répondre à la préoccupation que vous venez d'exprimer, puisque là, nous sommes prêts à financer, sans difficulté.

La logique c'est d'être dans une logique d'extension notamment de l'amplitude des horaires. Là, le ministère a des financements prévus pour vous accompagner. Oui, avec la CVEC en lien avec les items de la loi au sein de la BU. Sinon, franchement, regardez le plan de NoctamBU + du ministère, ou adressez-vous à la DGESIP qui vous répondra parfaitement, et on vous accompagnera : nous avons les outils

pour, il n'y a pas de sujet.



Fabienne MISGUICH

Vice-présidente Vie universitaire, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Bonjour. Je voulais savoir si on aura la primeur des orientations de la CVEC 2019-2020, qu'on avait eue l'année dernière au précédent séminaire.

Graig MONETTI

Là-dessus, nous nous sommes donné une année de tranquillité, je plaisante, parce qu'on avait choisi l'année dernière de mener ces axes prioritaires sur deux ans. Ce qui fait que nous changerons l'annexe de la circulaire du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC et ses orientations prioritaires et complémentaires, l'année d'après ; pour la simple et bonne raison que nous étions sur une année un peu à cheval et que la santé et la prévention c'est une urgence et un vrai sujet de santé publique, il nous paraissait plus raisonnable de vous donner assez de temps pour installer la CVEC et commencer à engager des actions prioritaires.

Effectivement, vous aurez la primeur, mais au séminaire de l'année prochaine.

Fabienne MISGUICH

Merci et j'en profite pour vous poser une deuxième question. Je pense qu'il faut qu'on travaille sur le territoire et déjà avec la CVEC on s'est rencontré, même si nous n'avons pas eu forcément des actions ensemble.

Je vous l'avais demandé l'année dernière, il y a quelque chose qui nous faciliterait vraiment le travail : avoir des conventions types pour travailler avec les écoles d'ingénieurs qui nous demandent d'accéder à nos centres de santé, à nos services des sports. Nous voudrions verser de l'argent au Crous pour payer une assistante sociale qui aurait les mêmes statuts que les A.S. du Crous. Nous n'avons pas ces documents. Et franchement, j'essaye d'en monter, les retours de nos services juridiques sont extrêmement longs, cela nous permettrait de gagner vraiment du temps. Donc, je réitère ma demande cette année. Merci.

Graig MONETTI

C'est une très bonne idée. Ce sera mon premier message sur Whaller. Je vous mettrai des conventions types.



Françoise MITTELETTE

directrice du service culturel de l'université de Reims Champagne-Ardenne, co-présidente du réseau Art + Université + Culture (A+U+C)

Merci, cher Graig et chers tous de me passer la parole. Je vais commencer par les choses

agréables, ensuite, j'ai surtout une question.

En tant que juriste et publiciste, je me félicite que l'impôt continue de permettre de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses. En l'occurrence, depuis le début, je suis convaincue que c'est un formidable levier, pour promouvoir à la fois de l'action positive, constructive, et évidemment pour renforcer les partenariats, pour booster la relation au territoire, et qu'il puisse servir ce type d'ambitions.

Dire aussi que je me félicite, en effet, que le ministère ait prévu dans son calendrier de travail, un questionnaire à l'aube de l'année 2020 pour regarder un peu comment cela se passe dans les établissements. La question que je pourrais poser à l'issue de cela, en fonction des résultats obtenus, c'est quelles seront les mesures prises. Je ne parle pas forcément de mesures coercitives, mais quels seront les effets de ce questionnaire.

Je pense qu'il faut évidemment peser encore et encore, sur les établissements, en leur faisant évidemment confiance, j'en suis partie prenante, mais il faut que cette CVEC atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés.

Juste pour dire que le réseau A+U+C a fait une journée en avril 2019 et l'on vient de faire tourner un questionnaire à partir duquel on devrait avoir 30 réponses, nous avons à peu près 70 établissements adhérents à notre réseau. Nous voyons qu'il s'est passé un certain nombre de choses entre le printemps et la fin de l'été 2019. C'est vrai que la mise en œuvre est lente. Les défis de transparence, de consultation ou d'action se font encore ressentir. Comme vous l'avez dit très justement, Dominique Marchand, c'est aussi une année de mise en œuvre. Nous pouvons comprendre qu'il y a quand même une certaine impatience non seulement des étudiants, mais dans l'ensemble, des acteurs concernés par cette CVEC, parce que c'est quand même, je vais oser le dire, une année un peu blanche par rapport à celle de 2017-2018.

Le fait que les reports soient possibles, en quelque sorte ils atténuent le commentaire que j'ai pu faire. Je vais juste dire qu'il me semble que sur la question des moyens, des moyens humains, des moyens aussi en termes de locaux, et nous voyons apparaître dans notre questionnaire un certain nombre d'établissements qui ont commencé à penser à ces questions et à prendre des décisions en la matière. Ma question est simple.

Les CDD dont on parle, parce qu'on parle d'emplois pérennes, mais de quoi parle-t-on exactement ? Les CDD par exemple, peuvent-ils être établis sur une période d'un an ?

Nous sommes bien d'accord que c'est sur des projets, sur des actions nouvelles et au regard des objectifs que la CVEC a fixés, mais c'est une vraie question. Est-ce que cela est possible sur plus d'un an par exemple ?

Graig MONETTI

Nous avons un doute sur la loi de transformation de la fonction publique. Personnellement, j'avais envie de répondre avec beaucoup d'aplomb, 25 ans, mais il y a une disposition technique, c'est sûr. On va se

renseigner.

Dominique MARCHAND

Précédemment, c'était pour les catégories A, mais on se disait, en aparté, que tous les décrets ne sont pas sortis. Mais pour la loi de transformation de la fonction publique qui date de fin juillet 2019, il faut attendre de voir ce que seront ses incidences concrètes. Elle demande beaucoup de textes d'application.

Graig MONETTI

Pour le reste, j'ai deux points de réaction. Le premier consiste à dire que la position du MESRI suite au bilan vis-à-vis des établissements, c'est d'abord une mission d'accompagnement et d'interface, nous sommes des gens civilisés. Ensuite, on verra en fonction de la gravité de la situation ou pas. Encore une fois, je ne suis pas spécialement inquiet.

Sur le deuxième point, cela me permet aussi de dire un mot de remerciement auprès des services culturels. Françoise et toute ta brigade, si je peux le dire comme cela, Brigade du Tigre, en l'occurrence. Mais aussi auprès des services sportifs, parce que je sais que vous avez fait un travail énorme, je ne sais pas si le GNDS est dans la salle, oui, ils sont bien discrets, d'ailleurs, c'est bizarre !

Je sais que vous avez engagé un travail monstrueux, puisque dès la rentrée, il est question de mettre en place une offre sportive et une offre culturelle gratuites. On se souvient collectivement que c'était quand même un des grands engagements de la CVEC, cumulable avec une offre complémentaire ou spécialisée payante. Mais d'après les échanges que j'ai eus lors des travaux préparatoires, les choses se passent, il reste peut-être quelques vilains petits canards, mais on devrait régulariser vite. Sachez que je le souhaite fermement.

En tout cas pour ce travail qui a été fait, un grand merci, je pense que vous avez montré l'exemple aussi dans le début de cette dynamique.



Romain QUESNEL

*Responsable Vie étudiante, université de Poitiers,
vice-président du Réseau des responsables Vie étudiante (R2VE)*

Bonjour. J'ai deux questions, une qui va concerner en particulier la culture.

J'aurais souhaité connaître à quel niveau, le ministère encourageait le financement d'actions de culture scientifique et technique dans le cadre de la CVEC.

Et une question un peu plus de fond et structurante. A savoir que bon nombre d'intervenants, ce matin, ont évoqué la structuration des universités autour de cette question de la vie étudiante. Avec la circulaire FSDIE de 2011 [🔗](#) un nouveau métier est né, à savoir, celui de chargé de mission Vie étudiante, de responsable Vie étudiante. On parlait du service culture, du service des sports. Dernièrement, il y a le service culture qui avait bénéficié d'un décret qui formalise son existence et qui l'organise.

Quand pourrions-nous lancer un travail de ce type-là afin d'accompagner cette dynamique des services de vie étudiante dans les universités ?

Graig MONETTI

Merci, c'est vraiment un des sujets qui me passionne. Premièrement, je pense que le financement de la culture scientifique et technique est totalement permis par la CVEC de par l'item culture prévu dans la loi.

Deuxièmement, je suis en ce moment à fond sur ce dossier, pour vous dire la vérité, j'espère que vous savez tous que l'on est en train de préparer une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, qu'il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux. Honnêtement, si la ministre obtient ce qu'elle souhaite sur ce sujet-là, cela devrait être franchement la réforme la plus importante de notre mandature.

En conséquence, je pense qu'il y a dans ce projet, un sujet culture scientifique et technique propre d'ailleurs à la grande problématique de la recherche française, qui est de percoler dans l'opinion publique, dans le grand public, et dans la société.

C'est un sujet qui me passionne. Je pense qu'il faut qu'on y soit sensible quand même, parce qu'on voit bien que les grands sujets, notamment de politique internationale du moment, ou de gestion de politiques internes sont quand même, en réalité, extrêmement dépendants des avancées de la recherche française.

N'oublions pas que la France est dans l'excellence de sa recherche, y compris dans sa diffusion grand public et dans son évolution patrimoniale, avec 67 millions d'habitants, face à des géants qui ont 1,4 milliard d'habitants.

Par conséquent, pardon, je vais le dire un peu comme je le pense, nous sommes en train de décrocher un peu scientifiquement en France. Je sais que je sors du sujet, mais je pense que c'est important. Je pense à l'Allemagne notamment, qui est en train de nous distancier. Cela veut dire qu'il faut que l'on ait une stratégie très offensive, et qu'à un moment donné, il y a une articulation qui doit se faire. Parce que je pense que, là aussi, il ne faut pas faire du silo, entre la vie étudiante, entre la CVEC, entre l'impact de la recherche. Quant à la culture scientifique et technique, il faut qu'on y mette un coup de jeunesse et de modernité, pardon, mais c'est une de mes convictions. Je sais qu'il y a beaucoup de choses structurantes qui ont été faites, beaucoup d'avancées, je les salue, mais il faut qu'on avance.

C'est une préoccupation du moment. Je crois que vous tombez sur un sujet qui est bienvenu, en effet, il faudra qu'on discute le cas échéant, de son articulation. Pour répondre à Monsieur, pourquoi pas une piste privilégiée de futures orientations prioritaires, pourquoi pas, on en parlera, mais c'est un sujet du moment.

Romain QUESNEL

Sur la structuration des services à la fonction chargée de vie étudiante, à l'image de ce qui s'est fait dans d'autres domaines.

Graig MONETTI

On en parle : pas de sujet, je suis ouvert au chantier. J'ai du mal à visualiser encore le fond de l'idée, mais on en parle autant que vous voulez, sans problème.

? Abdoulaye DIARRA

Bonjour, une question à caractère d'urgence, à notre sens.

Premier élément. Ce sont des réponses qui pour l'instant ne nous satisfont pas, en tout cas du côté étudiant, et je pense que je peux parler au nom de l'ensemble des organisations étudiantes. Mais déjà une première question, c'est que là, depuis tout à l'heure on se satisfait d'avoir collecté 131 millions d'euros comme étant une somme extrêmement importante.

Par contre, moi j'ai une question : combien d'euros ont été utilisés effectivement dans la vie étudiante, et dans la vie de campus de ces établissements ? Parce qu'à aucun moment, que ce soit pendant l'intégralité de cette journée, ou même dans votre présentation, n'a été évoqué le montant de cet argent prévu aux étudiants, ce qui a effectivement été utilisé tout simplement à destination des étudiants.

Par ailleurs, je reviens sur la structure juridique de la CVEC, vous avez parlé d'un impôt. Je ne connais pas beaucoup d'impôts où, un an après sa mise en place, les personnes qui payent l'impôt n'ont aucune visibilité, sur le montant utilisé de cet impôt, et comment ce dispositif s'est mis en place.

Je trouve cela un peu particulier, notamment, vous avez évoqué le fait d'avoir un questionnaire en février pour remonter les différents dispositifs à destination des établissements. Je vous le dis en tant qu'étudiant, qui a payé la CVEC l'année dernière. J'aimerais bien savoir ce qui s'est passé avec mon argent.

Au-delà de cette anecdote un peu drôle, nous avons une vraie question, c'est que les étudiants ont besoin d'une réponse. Ils ont besoin de savoir, où l'argent utilisé est parti et comment il a été utilisé ? Sur les 131 millions, combien sont utilisés effectivement ?

Sur les 1 milliard d'euros qui seront mis en place et collectés d'ici huit à dix ans, combien seront effectivement reversés à destination des étudiants ?

Je vous le dis tout de suite, on ne va pas se mentir, tout le monde a conscience qu'il n'aura jamais 1 milliard d'euros qui sera totalement remis en place à disposition des étudiants, parce qu'il y a toujours tout un tas d'éléments, de projections en tant que tel. Par contre, c'est un peu un élément central pour juger si une cotisation fonctionne ou pas, et savoir en termes financiers, si ce flux a été effectivement dépensé, mais quel est l'impact concret qu'il a pour les étudiants ?

À l'heure actuelle, sauf erreur de ma part, je pense que je ne me trompe pas, il n'y a pas de réponse de ce côté-là.

J'ai une interrogation aussi sur la question des fonds de roulement. Je le dis sans dire que ce serait la faute des établissements, des écoles ou des universités. Nous avons une CVEC qui, de fait, va fluctuer d'année en année, que ce soit sur la question de la hausse démographique, que ce soit sur la question de l'inflation. Globalement, tous les établissements universitaires, toutes les écoles vont être contraints, tous les ans, de budgétiser une partie qui va être forcément réinjectée sur les années précédentes, ou en tout cas, dans le fonds de roulement par crainte de dépenser plus que ce qu'ils vont recevoir.

Donc, j'ai une vraie question, surtout qu'il y a toujours des budgets, c'est-à-dire que d'une année à une autre, il y aura des appels à projets qui seront posés par des étudiants, ce sera le cas pour des budgets participatifs, où certaines années il y aura moins d'étudiants qui proposeront des projets. En fait, s'il n'y a pas de règle...

Théo HABERBUSCH

Merci. Je pense que c'est très clair, il y a deux questions importantes. Est-ce qu'on est capable de dire aujourd'hui qu'il y a de l'argent qui a été dépensé et les incertitudes sur les projections de chaque année qui pourraient amener à constituer des bas de laine ?

Graig MONETTI

Merci, Abdoulaye Diarra pour cette question sincère. Vos préoccupations sont les miennes.

Je ne peux pas dans la même conversation vous dire que j'exige qu'on mette en place un système de transparence et de justification, cela compris devant le Parlement, et me ranger dans le camp de : « On ne doit pas savoir ce que nous faisons de cet argent-là ». C'est le sens du dispositif qui est mis en place et ce sont les actions dont on se justifiera annuellement au sein même des territoires académiques, aussi bien par le rectorat qui centralisera les bilans des établissements, que par la DGESIP qui en sortira des un bilan national, et la ministre le justifiera devant les deux chambres à l'occasion du projet de loi de finances. On pourra aussi imaginer des moments ad hoc, sans aucune difficulté, dans lesquels il y aura des justifications.

Mais les choses se passent. Nous ne sommes pas non plus totalement à l'aveugle. Je pense que c'est extrêmement important de le mettre en avant. Les premières actions sont là. Je pense notamment au réseau Rhésus Plus par l'université de Paris-Est Créteil, qui permet d'avoir un projet de coordination et de mutualisation. Je pense aussi à une action de déploiement et de sensibilisation sur la vaccination auprès de l'université de Strasbourg. Je pense à l'aide médico-social à l'université de Lorraine.

J'ai toute une série d'éléments que je pourrai bien évidemment vous communiquer, des premières actions qui seront opérantes dès la rentrée. Une qui est très flagrante, Abdoulaye, et je pense que c'est important de sensibiliser les étudiants là-dessus, si vous en êtes d'accord, c'est quand même la mise en place de cette offre sportive et culturelle gratuite. Cela est quand même une transformation visible, saisissable, et explicite, que nous pouvons mettre en avant.

Mais vraiment, ne vous inquiétez pas, j'entends bien qu'il y a une exigence de bilan et de justification. Le temps viendra, tout le monde est au travail, le système est en train de s'organiser pour. Vous pouvez compter franchement sur notre engagement politique pour faire cet exercice sans aucun détournement, sans jeu de mots un peu déplacé.

Par contre, il y a des choses sur lesquelles je dois répondre politiquement. La première, c'est que personne ne se satisfait de recueillir 131 millions d'euros sur le mode : « on a pris dans la poche d'étudiants, c'est une belle nouvelle, on a financé le système d'ESR français ». Ce n'est pas cela, encore une fois, nous sommes dans le cadre d'une politique contextualisée générale. La suppression de la sécurité sociale étudiante, vous ne la partagez pas, mais c'est aussi le témoignage d'une amélioration de qualité de service et de traitement des étudiants. On peut discuter, mais en tout cas, c'est ma position, je sais que vous ne la partagez pas.

Pour moi, c'est une avancée sociale importante. Le tout en supprimant bien évidemment la cotisation des 217 euros que devait verser chaque étudiant. Je sais que cela a une incidence sur les centres de santé. Il faudra qu'on en parle, c'est un vrai sujet. C'est quand même une avancée importante en termes de pouvoir d'achat pour les étudiants.

Je vous rappelle quand même, et ce n'est pas anodin, et je veux vraiment le mettre au crédit de madame la ministre Frédérique Vidal, parce que je sais qu'elle y a mis une énergie dévorante : l'année dernière, nous avons fait une rentrée universitaire, on peut discuter des années, on peut discuter des cadres, mais honnêtement, parmi les moins chères en termes de coûts de ces 10 et de ces 15 dernières années.

Dans la dernière année, nous avons supprimé la Sécurité sociale étudiante. On a supprimé la médecine préventive, supprimé le FSDIE. Nous avons baissé les frais d'inscription à l'université là où tout le monde nous prédisait qu'on allait les augmenter et aller vers une hausse généralisée. Nous l'avons fait. Il faut aussi le mettre au crédit du responsable politique. C'est une décision de la ministre. On a avancé, les choses se passent.

Ma question est de dire : qui l'a fait ? Parce qu'on peut dire c'est bien, ce n'est pas bien, mais qui l'a fait ? Nous avons permis d'avoir une rentrée où, y compris une partie des syndicats étudiants, présents ici, ont même fait un coût de la rentrée qui était en chiffre négatif.

Vous remarquerez que d'un point de vue politique ou politique syndicale auquel on peut tous être insensibles, il y a déjà une forme de prouesse. Il y a des choses qui sont en train de se passer, on est à la manœuvre. Je pense encore une fois, si vous me le permettez, en termes de politique publique, il faut recontextualiser cela dans cet ensemble-là, cela me semble tout à fait important.

Je précise que cette année encore, vous avez vu, que nous avons valorisé le montant des bourses de 446 millions d'euros. C'est assez où ce n'est pas assez, on peut en débattre, on peut discuter. En tout état de cause, ce ministère l'a fait sur son budget propre, sur une somme qui avait été réservée au cours de l'année d'exercice. C'est quand même un choix de priorisation, fort, qui a abouti. Je pense que cela aussi nous pouvons le saluer et qu'il y a un dévouement qui est certain, à l'égard du coût de la vie.

Voilà, ce que je voulais vous répondre là-dessus, parce que je trouve que ce sont des sujets extrêmement importants sur lesquels nous avons tout fait pour être prêts à avancer.



Ourda HARIR

Directrice des études et de la vie étudiante, université Paris-Est Créteil

Bonjour. J'ai deux questions. Une question simple, à savoir : est-ce que le cadrage national sur la gestion du FSDIE va évoluer ?


Ma deuxième question est un petit peu plus compliquée, mais c'est plus pour que je puisse revenir et survivre au sein de mon établissement, parce qu'effectivement le sujet de la CVEC pose des questions et crée un peu parfois de tensions au sein de chaque établissement.

Parfois la CVEC est comprise comme une ressource permettant aussi l'animation de vie de campus, au-delà de l'amélioration des conditions de vie étudiante. La question est : est-ce que la CVEC est destinée à financer l'ensemble des actions événementielles ? Par exemple, tout ce qui va être autour des actions d'orientation, d'insertion professionnelle, etc.

J'ai ma réponse, mais j'aimerais bien avoir effectivement une confirmation un peu plus institutionnelle.

Graig MONETTI

Merci de me poser cette question qui arrive assez rarement. Sur le cadrage national FSDIE, très franchement la réglementation en place me semble plutôt satisfaisante. J'avais posé la question l'année dernière à plusieurs reprises, pour savoir si vous vouliez collectivement qu'on touche à la réglementation sur le FSDIE. La réponse avait plutôt été de dire que ce n'était pas utile. Ce n'est donc pas dans le plan de charge. Si vous en manifestez le besoin, on regarde, il n'y a pas de tabou, si on peut améliorer les choses, il n'y a pas de sujet.

Sur les actions événementielles, bien évidemment sans difficulté, vous pouvez les financer sur la CVEC dès lors que la cible est les étudiants. Je vous encourage aussi à le faire, à condition, encore une fois, que ce soit dans les items prévus par la loi, ni plus ni moins ([pour aller plus loin sur ce sujet, voir la FAQ CVEC](#) ).



Laurence CANTERI

Vice-présidente Vie universitaire, université de Lorraine

Bonjour. Je voulais évoquer la question de l'universitarisation et en particulier des IFSI et bientôt des formations ergo-kiné. Nous avons pour les IFSI perçu la réversion de la CVEC, ce sont des étudiants qui sont extrêmement éclatés sur les territoires, donc c'est déjà compliqué de mettre en place des actions pour eux. Mais de plus, ce sont des étudiants avec des besoins spécifiques, comme la question des visites médicales.

Vous avez dit que le ministère pouvait aider les centres de santé. Comment le ministère peut-il nous aider à trouver des médecins ? Parce que cela devient une denrée rare dans ce pays. Soit des médecins, soit des internes qui voudraient bien venir dans les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) pour nous aider à faire toutes ces visites et apporter toute l'aide en santé dont nos étudiants ont besoin.

Graig MONETTI

Sujet passionnant, mais extraordinairement compliqué. C'est-à-dire que l'universitarisation se fait quand même à grande vitesse, on y met beaucoup d'énergie. Ce n'est pas un champ qui m'est propre, mais que je suis avec beaucoup d'attention. D'ailleurs, une des préoccupations de la CVEC, et je souhaite vraiment que l'on avance. Je sais que Dominique Marchand passe beaucoup de messages dans ce sens-là, c'est son sujet, ce sont les sites isolés, lorsque cela arrive, je sais qu'il y a beaucoup de sites qui sont dans ce cas-là, dans lesquels il faut impérativement que le Crous joue ce rôle d'apport en lien avec les établissements du territoire et les collectivités territoriales, et qui permettent d'avancer sur le sujet et d'avoir des projets mutualisés. Je salue d'ailleurs François Rio, délégué général de l'association des villes universitaires de France, qui est ici présent. Il faut vraiment qu'on avance là-dessus.

Je sais qu'on en est loin, qu'il y a une forme de déception, qu'on ne comprend pas encore trop, on n'envoie pas encore la couleur. J'étais heureux que vous disiez qu'on allait vous en reverser une partie et que le système s'est installé, parce que c'est une de mes craintes. Cela, c'est bien, mais on va avancer, au même titre, que je le dis sans détour, je pense que la question des frais complémentaires c'est un vrai sujet. Je vous avoue un peu mon penchant, je suis plutôt d'accord avec les syndicats étudiants sur le sujet, et j'ai plutôt une position dure sur la suppression des frais complémentaires.

Maintenant, il faut imaginer un modèle, un système, c'est le plus compliqué. Je n'ai rien d'autre à vous dire, je compare, je n'ai pas de réponse pour vous dire comment on va amener des médecins ou des internes aujourd'hui, parce que c'est une question qui est beaucoup plus vaste que celle de la CVEC, mais on est à fond dessus. Là, pareil, je suis preneur de réunions de travail ou d'échanges plus spécialisés avec des sites identifiés sur lesquels on peut faire quelques cas par cas pour impulser une dynamique.

Amaury FLEGES

Juste pour plaider, je crois que c'est un bon exemple qui illustre la façon dont un outil aussi puissant que la CVEC, s'il ne résout pas tous les problèmes du jour au lendemain, il contribue à les poser et à y chercher des réponses. Je crois que l'effet d'entraînement et notamment l'effet structurant, mais aussi la réponse à des questions comme celles que vous posez, trouveront des réponses dans les mois, dans les années qui viennent, grâce à la mise en place de la CVEC. C'est le propre d'un outil comme la CVEC.

C'est le cas par exemple pour Parcoursup dans le domaine de l'orientation. Nous avons un outil très puissant qui conduit finalement à repenser l'ensemble des politiques publiques dans le domaine concerné. Evidemment, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais je crois qu'il y a cette

dynamique qui est lancée et qu'un certain nombre de questions que vous posez trouveront très vite des réponses.



Patrick MAUPU

*Directeur du Service universitaire des activités physiques et sportives,
université Paris-Sud*

vice-président du groupement national des directeurs de SUAPS

Bonjour. Monsieur Monetti, je transmets vos félicitations à l'ancienne équipe puisque je viens d'être élu.

Je souhaite répondre aussi à l'interrogation de la personne qui disait que dans certains SUAPS, la gratuité n'avait pas eu cours. Il faut savoir que les SUAPS fonctionnent sur un modèle économique. Certains collègues ont eu des difficultés à proposer cette gratuité, même s'ils la comprenaient et qu'ils allaient dans ce sens, pour la vie étudiante, bien sûr. D'autant plus que dans certains établissements, la CVEC est venue à la place de la dotation et certains étaient vraiment très frileux par rapport à cela. Je tiens à dire que sur Paris-Sud, d'emblée, la dotation de l'établissement est venue comme d'habitude, et la CVEC est venue en plus, et cela nous a permis, dès l'an passé, de permettre cette gratuité.

Là, nous sommes au moment des dialogues de gestion et lorsque l'on parle avec les financiers de budgets récurrents ou de choses comme ça, cela les fait bondir un petit peu. Pour autant, la question aussi c'est que pour préparer une rentrée universitaire, tout au moins pour le sport, on s'y prend au plus tard en avril. Il faut recruter, il faut louer des installations, il faut prévoir les portails d'inscription, etc., au regard de règles de sécurité. Si ces budgets sont remis en cause par le dialogue de gestion, cela complique les choses, puisque la rentrée universitaire est lancée.

Est-ce que nous pourrions imaginer avoir au même titre que le FSDIE et la santé, un budget socle ? C'est une première chose. Et puis, j'ai eu des réponses par rapport aussi aux emplois, sur la CDIisation et des choses comme cela. Pour nous structurer sur l'avenir, nous avons besoin d'avoir des questions techniques comme cela qui soient traitées.

La deuxième chose, je m'adresse à Madame Marchand. Le groupement est ouvert, bien entendu pour discuter ensemble, sur la place du sport et la complémentarité que nous pouvons avoir les uns et les autres. Il ne s'agit pas de faire l'un à la place de l'autre, il s'agit de travailler les uns à côté des autres, de façon à avoir un projet ambitieux. Donc nous allons vous adresser une invitation très prochainement pour vous rencontrer.

Graig MONETTI

Sur le budget socle, je suis totalement défavorable, pour vous dire la réalité. En tout cas, l'Etat ne prendra pas cette décision-là. Je pense qu'il est évident de la prendre sur la santé et la prévention et le FSDIE, de par le remplacement de la médecine préventive et de la contribution FSDIE. Pour une raison simple,

c'est que je pense que si l'on veut se fixer des orientations prioritaires et les orientations complémentaires, il faut que nous ayons de la souplesse. C'est aussi pour cela que je pense qu'il faut qu'on garde toute cette agilité de choix budgétaire.

Je comprends que vous avez une demande de sécurisation et c'est tout à fait audible. Mais je pense que honnêtement, au regard de la trajectoire et du projet transformant de cette CVEC, si on commence à choisir x % pour le sport, cela m'oblige de facto à choisir x % pour la culture, etc., on va atterrir sur un modèle qui va être extrêmement rigide, qui va tomber dans ce que je vous ai dénoncé au début, c'est-à-dire la simple politique d'établissement en silo, totalement déconnecté du territoire, et qui va manquer sa cible.

Il y a des établissements, par exemple, qui sont très avancés sur le sport, il y en a qui sont très avancés sur la culture, avec leurs différences, avec leur savoir-faire. Je pense qu'il faut vraiment qu'on garde de la souplesse là-dessus. C'est une proposition qui ne me plaît pas intellectuellement, mais j'entends ce sujet. Et cela cache un sujet derrière, aussi, qui est la place du sport dans l'établissement, sa sécurisation.

Je suis convaincu que le ministère a quand même fait un geste extrêmement symbolique et puissant, lorsque l'on a sorti l'année dernière, le décret sur les services universitaires d'action culturelle et artistique d'un côté, et sur les SUAPS de l'autre, qui permet de consolider totalement la place des deux services au sein d'un établissement et de consacrer leur rôle.

Je suis prêt à en discuter, une fois que vous aurez vu Dominique Marchand, ou avant, comme vous voulez.

Dominique MARCHAND

J'avais rencontré le GNDS avant l'été, et je vous redis ce que je pense au plus profond de moi. C'est-à-dire que le fondement même de l'encadrement de l'activité sportive, ce sont les SUAPS qui savent le faire, bien entendu. Alors que nous, dans nos résidences, que nous ayons des équipements sportifs parce que cela fait partie du service que nous devons aux étudiants est une chose, mais je pense que cela doit se faire en premier lieu, potentiellement, parce qu'il y a un sujet d'encadrement avec le SUAPS.

Après, si le SUAPS n'en a pas les moyens, que l'on aille recourir à des intervenants extérieurs, pourquoi pas. Mais pour moi, les choses sont extrêmement claires. Je crois toujours fondamentalement à : qui a un métier ? Et ce métier-là, c'est vous qui l'avez. Les choses sont très simples.



Damien SURGET

Vice-président des campus et politiques documentaires, université Bretagne-Sud (Lorient et Vannes)

Bonjour, je reviens sur la question des BU très rapidement.

On sera mauvais élève pour la CVEC 2019, parce que nous allons expérimenter un élargissement des horaires d'ouverture. Nous avons financé des monitorats étudiant avec la CVEC, en s'appuyant

sur l'item « amélioration de l'accueil des étudiants ».

Je tiens à dire que l'on a aussi en parallèle financé des travaux d'aménagement en lien avec le Crous dans les BU. Là, nous avons une coopération Crous/Université, et on ne rentrait pas dans les critères pour NoctamBu +, puisque ce sont plutôt des critères que peuvent remplir les universités qui s'inscrivent dans des métropoles.

Voilà, donc un peu de souplesse, je pense que c'est bien aussi. Vous disiez qu'il fallait faire confiance aux établissements. D'ailleurs, il y a eu un consensus des étudiants pour qu'on finance cette action sur la CVEC.

Je voudrais par ailleurs revenir sur la question des étudiants infirmiers. J'aurais aimé avoir une réponse très précise sur : que répondre à ces étudiants et aux directions des IFSI, qui aujourd'hui nous sollicitent sur l'accès à nos services, dans l'immédiat dès cette année universitaire ?

Je rappelle qu'on ne perçoit pas les droits d'inscription de ces étudiants. Nous sommes un peu ennuyés de leur offrir des services au prétexte qu'ils payent la CVEC, alors qu'ils ne payent pas les droits d'inscription comme les autres étudiants.

Pour l'instant, nous fonctionnons avec des conventions. Il y a des services que nous pouvons leur offrir, dont le sport, moyennant une participation. Il y a aussi cette question cruciale de l'accès au service de santé universitaire. Mais là, j'aimerais que nous ayons des réponses très concrètes, parce que nous sommes sollicités sur le terrain, non seulement par les étudiants des IFSI, mais aussi par les directions des IFSI. Merci.

Graig MONETTI

Pour vous répondre assez rapidement et prendre les dernières questions. Spontanément, ce que je vous recommande, je l'ai constaté dans des modèles qui fonctionnent, c'est le conventionnement entre l'IFSI et votre établissement. Honnêtement, quand c'est bien négocié, bien discuté de manière très saine, cela permet d'atterrir sur des modèles qui sont franchement bien installés, cela peut arriver que ce ne soit pas le cas. Après, spontanément sur l'ouverture au service, vous touchez la part CVEC des étudiants en IFSI, comme vous touchez la part CVEC d'étudiants inscrits dans un établissement bénéficiaire d'un budget CVEC. Puisqu'on rationalise autour d'un produit global national, dans une notion d'intérêt général et on reverse ensuite.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'au-delà de la problématique propre à l'IFSI où vraiment, je vous invite à faire du conventionnement, s'il y a un problème, nous le dire, afin de nous permettre de voir comment on peut gérer. Mais l'atterrissage final de la CVEC, et là, on pourra dire qu'on a réussi, ce sera l'ouverture, en premier, des services universitaires à l'ensemble des étudiants, qu'ils soient inscrits ou pas dans votre établissement.

C'est de cela dont je fais référence, quand je vous parle de territorialisation, de mutualisation, de lien aux collectivités territoriales. C'est vraiment l'objectif et il faut que l'on tende vers cela. Encore une fois,

n'oubliez pas une chose, c'est que seuls, vous avez un budget, à deux vous en avez un autre. Quand demain, vous faites un projet mutualisé à deux ou trois établissements dans lesquels chacun met au pot, participer financièrement.

Vous pouvez arriver sur des dimensionnements de projets qui sont quand même extrêmement importants qui vont vous permettre de lever des fonds beaucoup plus importants que ce que vous aviez tout seul.

Là, on peut imaginer des choses qui ont vraiment du sens. De surcroît, si demain vous embarquez des collectivités, c'est de cela dont nous parlons en réalité, qui sont prêtes aussi à mettre un peu au pot. Je sais qu'il y en a un certain nombre, je ne vais pas parler pour eux, ils seront là cet après-midi, ils auront l'occasion de s'exprimer. Mais qui sont tout à fait ouverts à venir participer, à développer des projets, à condition que les établissements s'alignent et se montrent volontaristes, ce qui est la moindre des choses, on arrivera à faire de vrais projets, à solutionner ces choses-là.

Vraiment essayer de déconstruire au maximum la notion et la vision de silo pour aller vers du partenarial, pour aller vers du projet mutualisé. Vous verrez que vous passerez un cap où les problèmes que vous rencontrez, qui sont des problèmes existants, réels et concrets, dont je ne discute pas, ils vont être rapidement levés.

Dans un premier temps, je vous invite au conventionnement. Dans un deuxième temps, à vous rapprocher des partenaires, dont la région, puisque vous me dites pour les IFSI : « on ne touche pas les frais d'inscription ». Mais la région est un partenaire aussi important en matière de vie étudiante avec lequel vous pouvez imaginer des choses, et avancer, qui a quand même une forme de compétence. J'ai parlé de cela avec l'Association des Régions de France, ils sont ouverts, il faut juste leur proposer des choses. On va avancer et il y a la place pour.

Théo HABERBUSCH

Merci Graig Monetti. On peut applaudir nos trois derniers intervenants.

Je remercie également les organisateurs de cet événement.

Graig MONETTI

J'aimerais ajouter un point. Je vous remercie tous pour votre participation. Je souhaiterais remercier les équipes du ministère, qui sont à votre disposition et que j'ai beaucoup sollicitées.



Ateliers des territoires

Atelier de l'Ouest

PARTICIPANTS

Emmanuel ETHIS

Recteur de l'académie de Rennes

Anne CALDIN

*Pilote de l'axe Culture et vie de campus de l'association
Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie*

Delphine DUVERGER

Chargée de communication de la CDEFI

Présentation par Anne Caldin des initiatives mises en place par l'Association Campus Sciences et Ingénierie créée en 2011 qui a pour vocation de répondre à des problématiques de territoire et de réunir une grande diversité d'acteurs publics et privés tels que l'université de Rouen, la ComUE, mais également des clubs d'entreprises, etc.

Des groupes de travail ont été créés, chacun travaillant sur une thématique liée à la vie étudiante :

- la bibliothèque conjointe ;
- les équipements sportifs ;
- la restauration ;
- la communication ;
- la culture et vie de campus.

Il y a dans chaque groupe une représentation des membres fondateurs.

L'association a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Cnous. Elle a ainsi obtenu une enveloppe de 145 000 euros. Plusieurs projets ont ainsi vu le jour, tels que des festivals et la création d'une résidence d'artistes.

Les difficultés de cette organisation en association :

- l'identification des personnes référentes ;
- la mise en commun de ressource collective ;

- la mise en commun de ressource collective ;
- les problèmes de doublon ;
- la période de flottement.

Les points forts de cette association :

- la réactivité ;
- le partenariat ;
- la montée en compétences des acteurs ;
- l'engagement des directions et des conseils d'administration des établissements.

Avec la CVEC, l'association s'est lancée dans la rédaction d'une note de cadrage sur le long terme puisque la CVEC est un gage de durabilité des projets. Des réponses aux appels à projets du Crous sont également envisagées.

Emmanuel Ethis présente ensuite le rôle du recteur dans le cadre de la CVEC et des dynamiques de territoire. L'interrogation principale est celle de l'image que l'on souhaite conférer à un territoire ; puisque l'attractivité des étudiants pour ce territoire dépendra de sa vie de campus.

Il rappelle que les étudiants sont les acteurs premiers de cette vie de campus et qu'il faut leur faire confiance. La CVEC permet de créer une offre caractérisée sur la région. L'objet n'est pas de redoubler ce que font les partenaires, mais de se confronter à des projets originaux. Les recteurs ont ainsi pour rôle de veiller à ce que les acteurs de la vie étudiante se réunissent autour de la table pour discuter de cette offre territoriale et de garantir l'usage des crédits CVEC.

Atelier de l'Est

PARTICIPANTS

Emmanuel PARISIS

Directeur général du Crous Lille Nord-Pas-de-Calais

Philippe LEGENDRE

Responsable Vie étudiante et vie associative de l'ISARA

Gérald MAJOU DE LA DEBUTRIE

Chargé de mission développement durable et responsabilité sociale, vie étudiante et politique territoriale de la CGE

Présentation par Emmanuel Parisis des initiatives mises en place par le Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais, puis présentation de la situation lyonnaise par Philippe Legendre.

Echanges et débats en veillant à ce que les acteurs de chaque région de l'Est présents puissent s'exprimer en suivant le plan commun aux trois ateliers.

1) Retours d'expériences

Sur les 7 territoires représentés :

- 2 ont déjà mis en place une commission territoriale ;
- 7 ont déjà mis en place une commission Crous.

Les participants font part de leurs besoins de mettre en place des conventions bilatérales (modèles de conventions bienvenus) et conviennent que, dans le cadre des commissions territoriales, il faudrait aller plutôt vers des contractualisations multilatérales.

2) Blocages identifiés pour la mise en œuvre d'une coopération territoriale

- Méconnaissance des acteurs entre eux au niveau d'un territoire, méconnaissance des établissements ESR entre eux. Cette méconnaissance est encore plus forte entre les acteurs privés et publics ;
- Manque de leadership territorial :
 - Le recteur ou le recteur délégué à l'ESRI est perçu comme légitime pour mettre l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la table ;
 - Le recteur ou le recteur délégué à l'ESRI n'est pas forcément légitime pour jouer le rôle de leader « vie étudiante » sur un territoire donné. Selon les territoires, cela pourrait être une collectivité, un établissement ESR, un Crous.

3) Propositions et idées de projets facilitant la mise en œuvre d'une coopération territoriale

- S'appuyer sur les schémas de développement de la vie étudiante (ComUE ou région) quand ils existent, s'en servir comme base de travail pour le collectif élargi à l'ensemble des acteurs du territoire (échelle de la commission territoriale) ;
- Donner une visibilité aux actions mise en œuvre à l'échelle du territoire en créant un logo CVEC « territoire X » à apposer sur les supports de communication ;
- Transmettre les coordonnées, par académie, des personnes présentes au séminaire CVEC annuel afin d'initier les contacts entre acteurs ;
- Travailler sur des projets fédérateurs, s'appuyer en premier sur l'existant.



Intervention de François RIO (AVUF)

François RIO

Délégué général de l'association des villes universitaires de France (AVUF)

Les collectivités locales constatent que des efforts très importants ont été accomplis par les universités et les écoles en matière d'amélioration de la vie étudiante ces dernières années, avant la mise en place de la CVEC.

A l'AVUF, nous avons été impressionnés par la présentation de certaines des actions lors du colloque Vie(s) de Campus que nous avons organisé à Metz il y a un an avec la CPU, le Cnous et l'université de Lorraine, avec l'exposition d'une trentaine de posters.

Nous estimons qu'en matière de services aux étudiants, on n'en fait jamais assez, et en particulier pour améliorer leur réussite académique, puis pour leur insertion professionnelle et dans la vie de la cité. Mais avec des moyens limités et d'autres publics prioritaires, il est indispensable de travailler en complémentarité, et/ou autour d'objectifs partagés.

Je rappelle que l'AVUF, qui regroupe les 22 métropoles, une quarantaine d'agglomérations de villes universitaires d'équilibre et une vingtaine de grandes villes intermédiaires, a fait de la vie étudiante (plus précisément de l'accès aux formations du supérieur et de l'ensemble des thématiques relatives à la vie étudiante et l'attractivité de nos campus) un des axes principaux de ses travaux pour le mandat 2017-2020 qui s'achèvera au printemps prochain.

De fait, toutes les collectivités membres de l'AVUF développent une politique d'animation de la vie étudiante ou de services aux étudiants. Il faut distinguer les deux :

- L'animation de la vie étudiante, avec l'amélioration de nos réseaux de transports, l'organisation d'évènements spécifiques (comme les Nuits des Etudiants du Monde), le soutien aux initiatives associatives, et parfois la création de Maisons de l'Etudiant, contribue à l'attractivité de nos villes et de nos établissements d'ESR et doit créer ou renforcer un sentiment d'appartenance ;

- Les services aux étudiants, dont les ressources propres sont modestes, qui découvrent une vie autonome, et dont beaucoup sont confrontés pour la première fois à l'échec, à la compétition, ou à l'isolement. Selon la dernière enquête Opinionway pour la MGEN, 79% des étudiants déclarent avoir été stressés au cours de l'année universitaire, et 40% très souvent ; 24% ont connu un épisode dépressif. Les services mobilisent des ressources humaines, des établissements, des Crous et des collectivités, qu'il est parfois utile de mettre en synergie.

Une animation et des services favorisent également les pratiques artistiques et culturelles des étudiants français (ou internationaux), souvent bien moins développées que dans les pays voisins.

Nous avons fait une enquête il y a quelques années sur les politiques municipales de vie étudiante qui montrait que les budgets engagés sont très variés selon les situations locales : hors investissements

sur des lignes de transport desservant les campus et bonification des tarifs (qui constituent leur principale dépense en faveur des étudiants), les villes dépensent entre 0,15€ et 70€ par étudiant inscrit sur leur territoire, avec une moyenne de subventionnement des initiatives associatives autour de 1 €.

Pour que ces politiques soient fructueuses, une coopération est nécessaire entre tous les acteurs ; surtout lorsqu'il y a nécessité ou plus-value à cofinancer certaines actions d'intérêt territorial. Il est probable, et souhaitable, que certaines actions ne soient déployées qu'au sein des établissements, parce qu'elles viendront servir ou décliner une stratégie globale de ceux-ci, avec leurs enjeux propres et les spécificités de leur population étudiante. Mais il est également souhaitable qu'une proportion importante des actions soit menée au moins en concertation entre plusieurs établissements, les Crous, et les collectivités locales ou territoriales, et si possible au-delà de la concertation par une véritable co-construction d'actions, à partir de diagnostics et d'objectifs partagés. C'est souvent le cas pour nos « guichets uniques de rentrée » ou nos « observatoires territoriaux du logement étudiant ».

D'après nous, le nombre d'actions ou de services créés ou consolidés par co-financement sera un critère clef de succès du déploiement de la CVEC.

Il faut évoquer l'exemple de coopération territoriale autour du dispositif Agir Ensemble, pour des campus durables en villes durables. Les étudiants sont plus conscients que nous-mêmes des enjeux du réchauffement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles mais se trouvent parfois dans le désarroi par rapport aux actions à entreprendre face à ces enjeux. Or, nos collectivités et vos établissements agissent de façon conséquente mais trop méconnue, avec leur PCAET, leurs programmes de réhabilitation énergétique, leurs plans de mobilité douce, l'organisation du tri des déchets, la politique d'achats responsables, etc. Le but du dispositif Agir Ensemble est de donner à voir aux étudiants (et aux personnels) l'ensemble de ces actions et ainsi de stimuler des modifications de comportements, des éco-gestes, pour en amplifier l'impact.

Avec la conviction que la responsabilité face au réchauffement climatique et à l'épuisement des ressources naturelles est partagée (partagée entre individus et institutions, partagée entre institutions) le dispositif Agir Ensemble poursuit ainsi l'objectif de susciter des alliances territoriales autour d'une collectivité locale, d'une université, de grandes écoles et du Crous, élaborant collégialement un plan d'action annuel de mobilisation de leurs ressortissants.

Nous avons lancé au printemps un appel à manifestation d'intérêt auquel 24 territoires ont répondu favorablement. Ceux-ci sont en train de préparer des plans d'action et de mobilisation des étudiants et personnels. Ils ont ainsi engagé un travail collaboratif, cofinancé, qui rentre tout à fait dans la philosophie d'actions concertées pour améliorer la vie de campus et le bien-être de ceux qui y étudient, travaillent, ou exercent des activités sportives, culturelles ou associatives. Nous espérons que la CVEC pourra venir cofinancer certains de ces 24 plans d'action territoriaux.

Mais notre association attire votre attention sur un point de vigilance concernant les étudiants des campus excentrés, qui se situent dans des villes moyennes. Ces pôles d'enseignement supérieur de proximité regroupent ainsi, dans une quarantaine de villes moyennes, pas loin de 15% des étudiants de France ; et donc pas loin de 15% des contributeurs à la CVEC.

La CVEC acquittée par les étudiants de ces pôles (en particulier en Licence, Master, IUT, INSPé ou IFSI) sera reversée pour sa plus grande partie aux services centraux des universités, qui devraient donc soutenir des projets bénéficiant majoritairement aux étudiants des campus principaux, car les plus nombreux.

Il nous semblerait paradoxal que cette nouvelle contribution n'améliore l'accueil et l'accompagnement qu'essentiellement dans les grandes villes et métropoles quand bien même celles-ci sont déjà les mieux dotées en infrastructures et services de santé, sportifs et culturels. Pour garantir une certaine équité dans l'accès à ces services, l'AVUF souhaite donc qu'une partie substantielle du produit de la CVEC soit affectée aux actions développées au sein des campus excentrés.

Il peut y avoir de multiples façons de prendre en compte ces étudiants, et l'AVUF soutiendra en particulier toute initiative visant à intégrer des représentants (étudiants, personnels ou élus locaux) des pôles d'enseignement supérieur de proximité dans les 3 types de commissions mises en place pour piloter le déploiement de la CVEC.